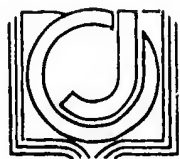


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

(38^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 24 octobre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1990 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4039).

Recherche et technologie

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Jean-Michel Dubernard, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ;
Guy Hermier,
Claude Birraux,
Philippe Bassinet,
Michel Pelchat.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Yves Fréville, Philippe Bassinet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4058).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1990 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990 (nos 895, 920).

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la recherche et de la technologie, mes chers collègues, nul doute qu'au cours de cette séance et des débats qui l'entourent, vous n'entendiez évoquer le montant des crédits affectés à la recherche pour regretter qu'ils ne soient pas globalement ou sectoriellement encore plus importants.

Je ne ferai pas exception à la règle en faisant observer que s'il en est ainsi, c'est au moins un premier résultat positif : plus personne, en France, ne conteste à la recherche scientifique son caractère de grande priorité nationale. Il n'est plus personne pour soutenir que l'effort d'élargissement de nos connaissances, surtout s'il est sans retombées économiques immédiates, est un luxe dispendieux dont le gestionnaire rigoureux doit d'urgence s'affranchir.

Cette prise de conscience n'est pas aussi ancienne qu'on pourrait le croire si l'on songe à la réduction sévère subie par les crédits de la recherche en 1986 et 1987 ou encore aux critiques qui s'abattaient naguère sur un organisme comme le C.N.R.S.

Votre gouvernement, monsieur le ministre, a relancé l'effort public de recherche en France par le décret d'avance du 10 juin 1988, puis par la loi de finances initiale de 1989. Grâce doit lui en être rendue comme d'avoir dans le projet de budget pour 1990, compte tenu des contraintes générales fixées à cette loi de finances, maintenu à la recherche son caractère prioritaire.

Si l'on considère, en effet, les dépenses ordinaires et les autorisations de programme qui sont le meilleur révélateur de la politique à moyen terme, nous constatons que les crédits

du ministère de la recherche augmentent de 6,01 p. 100 pour atteindre 24,6 milliards de francs. De même, les crédits du budget civil de la recherche et du développement, qui concernent les efforts de recherche des autres ministères civils, s'accroissent de 7,1 p. 100 pour atteindre 45,4 milliards de francs.

Ces taux de croissance sont à rapprocher de ceux des dépenses publiques dans le budget général et du produit intérieur brut prévisionnel qui sont respectivement de 5,3 p. 100 et de 5,5 p. 100. Ils les dépassent donc d'un demi-point et d'un point et demi, ce qui établit le caractère prioritaire de l'effort de recherche dans le projet de budget même si la mesure de cette priorité paraît modeste.

En revanche, si l'on considère, cette fois, les dépenses ordinaires et les crédits de paiement, la croissance, d'une loi de finances initiale à l'autre, n'est que de 4,3 p. 100 pour le fascicule du ministère de la recherche et de 3,1 p. 100 pour l'ensemble du B.C.R.D.

Cette distorsion s'analyse aisément, si l'on s'en tient au seul budget du ministère de la recherche.

D'une part, les dépenses ordinaires croissent de 6,01 p. 100. Elles permettront une politique d'emploi scientifique et de revalorisation de la condition des personnels qui est, sans nul doute, un des grands mérites de ce budget. Nous y reviendrons ultérieurement.

D'autre part, les crédits de paiement n'évoluent que de 0,7 p. 100. Certes, ce taux est tiré vers le bas par la part du Commissariat à l'énergie atomique qui diminue de 11 p. 100, mais il demeure que, de ce fait, les subventions d'investissement des grands établissements de recherche, hors C.E.A., ne croissent que de 2,6 p. 100. Les crédits d'un organisme comme l'I.N.S.E.R.M. ne progressent que de 0,8 p. 100 ; celui-ci voit donc ses moyens amputés en francs constants.

Il ne faut pas dramatiser ce ralentissement dans la progression des crédits de paiement des grands organismes mais il peut induire des effets pervers de cliquet dans le financement des soutiens de programme, à moins que les établissements ne prélèvent sur leurs fonds de roulement.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, serait donc avisé s'il envisageait, au cours de la gestion 1990, des corrections à la hausse des subventions d'investissement des divers établissements publics.

Revenons donc sur l'effort prévu en matière d'emploi scientifique et de condition des personnels. Rapportant ce même budget l'an passé, j'avais souligné combien cet effort était indispensable et urgent.

Ce budget permettra 750 créations d'emplois sur le B.C.R.D., soit 432 emplois de chercheurs et 318 emplois d'ingénieurs techniciens et administratifs. Ces créations, ajoutées aux départs naturels, assureront un renouvellement des équipes de 4 p. 100, ce qui est généralement considéré comme une proportion satisfaisante.

Ce projet de budget permettra également de porter de 9 300 à 10 000 francs la rémunération mensuelle initiale des chargés de recherche. De même, la prime de recherche des chercheurs sera augmentée de 75 p. 100. Le pourcentage est impressionnant ; le résultat - un peu plus de 4 000 francs - reste dans des mesures normales et n'autorise pas des espoirs inconsidérés.

Les transformations d'emplois permettront 1 900 promotions de chercheurs d'ici à 1993, selon une programmation triennale, dont 900 promotions dès 1990 contre 500 en 1989. Les I.T.A. bénéficieront de 1 000 promotions en 1990 contre 650 cette année.

Certes l'effort doit être poursuivi car la condition des personnels de recherche du secteur public reste insuffisante. Mais ce budget est dans la bonne voie et il eût été injuste de ne pas le souligner.

Enfin, pour rester dans le domaine des personnels, il faut relever l'intensification de l'effort de formation par la recherche dont les allocations augmentent en flux annuel de 50 p. 100. Cette évolution qui comporte l'apparition d'allocataires-moniteurs, donc de chercheurs effectuant des tâches d'enseignement, contribue à accroître la fongibilité souhaitée entre la recherche et l'enseignement supérieur.

Les dotations de fonctionnement des grands organismes augmentent en moyenne de 6 p. 100, s'échelonnant de 7,5 p. 100 pour le C.N.R.S. à 4 p. 100 pour l'I.N.E.D. en passant par 5,9 p. 100 pour l'I.N.S.E.R.M. et 4,5 p. 100 pour le C.N.E.S.

Un sort particulier est réservé au Commissariat à l'énergie atomique dont les dotations de fonctionnement n'augmentent que de 3,2 p. 100 et dont les crédits de paiement sont réduits de 11 p. 100.

L'an passé, à cette même tribune, j'indiquais que si le C.E.A., ayant accompli l'équipement de notre pays avec la première génération de réacteurs nucléaires, devait accepter de se remettre en cause, il était urgent de le fixer sur son avenir afin que ne se perde pas le capital inestimable de savoir et de savoir-faire qu'il représente. Depuis, la mission Guillaume-Rouville-Pellat est intervenue et un nouvel administrateur général a été désigné. Il semble que la situation se clarifie. Le C.E.A. va repartir de l'avant, avec une mission confirmée et précisée : il devra, entre autres, tirer davantage de ressources de la valorisation de recherches diversifiées. Votre rapporteur s'interroge néanmoins sur l'opportunité d'une réduction aussi drastique des crédits du C.E.A. en 1990.

Le fonds de la recherche et de la technologie - F.R.T. - augmente de 30 p. 100 en autorisations de programme et de 6,5 p. 100 en crédits de paiement. Cette augmentation concourt pour l'essentiel à la recherche et à l'innovation dans les entreprises.

Mais le F.R.T. contribue aussi aux actions régionales. Dans ce domaine, la demande est grande et le volet recherche des contrats de Plan, avec un montant de 3,5 milliards - la part de l'Etat étant de 1,9 milliard - pour la période 1989-1993 ne saurait suffire à réaliser la répartition souhaitable de la recherche sur le territoire. La tâche est difficile. L'implantation de la recherche ne se décrète pas et je sais, monsieur le ministre, que vous êtes attentif à ce problème. Je crois traduire cependant l'opinion de la commission des finances en vous incitant à accentuer l'effort dans ce sens.

La recherche industrielle est, en France, en retard sur celle des pays les plus développés.

M. Louis Mexandeau. Hélas !

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Hélas ! en effet. C'est ce qui explique qu'en termes de dépense nationale de recherche et de développement - D.N.R.D. - nous n'ayons que la cinquième position s'agissant du ratio D.N.R.D. - produit intérieur avec 2,25 p. 100, derrière la Grande-Bretagne qui atteint 2,5 p. 100, la R.F.A. 2,60 p. 100, le Japon 2,70 et les Etats-Unis 2,80. Il faut donc augmenter la recherche effectuée dans les entreprises, qu'elle soit financée par l'argent public ou, surtout, par les entreprises elles-mêmes.

A cet égard, l'augmentation déjà signalée du F.R.T. - fonds de la recherche et de la technologie -, celle des crédits de l'ANVAR, l'Agence nationale de valorisation de la recherche, et celles des aides du ministère de l'industrie aux grands projets innovants ou technologiques font passer les aides directes à la recherche industrielle de 4,16 à 4,81 milliards de francs, soit une progression de 16 p. 100 en autorisations de programme.

Mais l'accroissement principal doit venir des entreprises. Dans ce but, notre fiscalité comporte un mécanisme d'incitation bien connu, le crédit d'impôt-recherche, dont le projet de loi de finances pour 1990 prévoit d'accroître encore les charmes en comparant l'effort de recherche des entreprises non plus à celui de l'année précédente, mais à la moyenne des deux exercices précédents, ce qui évidemment accroît l'assiette.

Ce crédit d'impôt-recherche a du succès et il représente une dépense fiscale qui croît vite au fil des années pour tendre doucement vers 3 milliards de francs. Il semble, au surplus, qu'il aille effectivement vers les entreprises qui font le plus de recherche.

A défaut d'un substitut valable, c'est à bon droit, monsieur le ministre, que vous avez prévu sa reconduction et son élargissement. Pour autant, s'agissant tout de même d'une dépense fiscale importante, l'étude reste à faire de son véritable pouvoir d'incitation. La commission des finances a adopté un vœu dans ce sens. Elle demande également que des contrôles fiscaux soient diligentés pour empêcher toute fraude éventuelle.

Ce projet de budget prévoit également, dans le domaine de la recherche appliquée, une augmentation importante des crédits dévolus à la poursuite des grands programmes technologiques, en particulier dans des domaines qui vous sont chers, monsieur le ministre, ceux de l'espace et de l'aéronautique.

On observe cependant, ce qui est intéressant, que la recherche fondamentale, conformément au souci exprimé ici même à maintes reprises, conserve sa part dans l'ensemble du budget du B.C.R.D., soit 53 p. 100.

La recherche sur le sida, qui est coordonnée désormais par l'Agence nationale de recherche sur le sida, fait l'objet de crédits spéciaux à hauteur de 180 millions de francs en autorisations de programme.

Permettez-moi, mes chers collègues, d'ouvrir une brève parenthèse. La lutte contre ce fléau qu'est le sida ne se mène pas seulement en France. L'Afrique notamment est durement atteinte et appelle dans un esprit de bonne coopération l'aide de notre pays et, plus généralement, de l'ensemble des pays développés. Pour ce qui nous concerne, je pense que nous sommes interpellés, tout particulièrement dans le domaine de la recherche. Je crois qu'il y a quelque chose à faire sur ce plan.

Je regrette de ne pouvoir reprendre ici toutes les questions soulevées. En effet, j'aurais voulu, monsieur le ministre, évoquer la coopération européenne ou vous rappeler notre souhait d'être informés des progrès de l'évaluation en matière de recherche.

En conclusion, je dirai donc que ce projet de budget, qui maintient sa priorité à la recherche, qui garde sa place à la recherche fondamentale tout en accentuant l'incitation à la recherche industrielle, qui amorce le progrès tant réclamé de l'emploi scientifique et de la condition des chercheurs, mérite notre soutien, en dépit de l'insuffisance des crédits de paiement des grands organismes - mais je suis certain, monsieur le ministre, que vous pouvez apporter un correctif sur ce dernier point. La commission des finances vous invite donc, mes chers collègues, à adopter les crédits du ministère de la recherche et de la technologie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le rapporteur.

La parole est à M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est toujours un grand plaisir que de rapporter le budget de la recherche de M. Hubert Curien. En effet, M. Hubert Curien est un chercheur confirmé, un homme qui aime passionnément la recherche française, ses institutions, qu'il connaît profondément, et qui agit avec un sens du dialogue et de l'efficacité qui fait que, même si l'on est conduit à formuler quelques critiques ou quelques suggestions - et c'est le rôle normal d'un rapporteur -, on ne peut d'abord que se féliciter et le féliciter pour l'esprit avec lequel il conduit cette politique française de la recherche scientifique.

M. Dominique Gambier. Bravo !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Ce budget, en outre, nous offre plusieurs motifs de satisfaction, puisque les crédits de votre ministère, monsieur le ministre, passent de 23,2 milliards en 1989 à 24,6 milliards en 1990, soit une augmentation de 6 p. 100. Ainsi, le budget civil de recherche et développement technologique, le B.C.R.D., que vous avez heureusement choisi de substituer dans les documents que vous nous présentez, depuis l'année dernière, au concept funeste d'E.B.R.D. dont je n'ai jamais trop bien su ce qu'il

recouvrait, ou dont j'ai pu percevoir parfois à quelles fins sa conception obéissait, augmente de 7,1 p. 100, le budget des établissements de recherche scientifique de 6 p. 100, celui des établissements publics scientifiques et technologiques, les E.P.S.T., de 6,3 p. 100, celui du C.N.R.S. de 6,9 p. 100 et, enfin, le budget de la fondation de la recherche en biologie et en médecine, dont vous savez, mes chers collègues, qu'elle regroupe à la fois l'institut Pasteur et l'institut Curie, de 7,5 p. 100. Ces chiffres se passent de commentaires : ils sont clairs, précis et incontestables.

Il en va d'ailleurs de même pour les chiffres relatifs à l'emploi scientifique. Vous nous proposez, monsieur le ministre, de créer 700 emplois, 432 postes de chercheurs et 318 postes d'I.T.A. Vous prévoyez 900 promotions. Elles seront favorablement accueillies par ceux qui en bénéficieront au sein des différents organismes de recherche. Vous nous proposez également d'accroître les crédits affectés aux allocations de recherche. Si nous voulons que les jeunes sortant de l'université s'orientent vers les carrières de la recherche, il faut qu'ils soient rémunérés de façon satisfaisante. Lorsqu'on proposait à des jeunes ayant une thèse de troisième cycle ou un doctorat nouvelle manière des sommes sans commune mesure avec ce que pouvait leur proposer telle ou telle entreprise, il leur fallait une certaine dose d'héroïsme ou d'abnégation pour s'orienter vers les métiers de la recherche.

Vous ajoutez donc 450 allocations de recherche correctement dotées à celles qui ont été créées l'année dernière et vous prévoyez une possibilité de prolongation au-delà de deux ans pour 100 jeunes chercheurs. De même, il convient de saluer la politique des conventions Cifre car elle permettra la formation par la recherche de 650 futurs ingénieurs.

Tout cela est largement positif. C'est la septième ou la huitième fois que j'ai l'honneur de rapporter le budget de la recherche devant l'Assemblée. Je constate que, lorsque la gauche est au pouvoir, les crédits de la recherche augmentent. Durant deux années, ils avaient diminué. Lorsqu'elle est revenue au pouvoir, ils ont recommencé à augmenter.

M. Jean-Michel Dubernard. Et avant 1986 ?

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Ce sont des vérités simples. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas les rappeler de temps en temps du haut de cette tribune.

M. Louis Mexandeau et M. Dominique Gambier. Très bien !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Après ces motifs de satisfaction, j'aimerais évoquer quelques problèmes.

Le premier, développé avec beaucoup d'éloquence par notre collègue Zuccarelli, concerne les crédits de paiement. Ceux-ci augmentent de 6 p. 100, davantage que la dépense publique. L'explication qui nous a été donnée ne manque pas d'une certaine pertinence. Effectivement, la rationalisation des fonds de roulement est nécessaire. Il n'est pas bon que subsistent au sein des organismes des fonds de roulement qui n'ont pas une grande justification.

Mais cette explication n'est pas suffisante. Et si, pour les autorisations de programme, nous sommes satisfaits, nous nous devons d'émettre des critiques et des réserves en ce qui concerne les crédits de paiement : je rejoins sur ce point mon collègue Zuccarelli. D'ailleurs, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté un amendement putatif, un de plus, qui n'a pas échappé à l'article 40 de la Constitution et à la lecture rigoureuse qu'en fait la commission des finances, pour laquelle nous avons eu demeurant le plus grand respect. En adoptant cet amendement, notre commission a souhaité un accroissement de 200 millions de francs des crédits de paiement affectés aux différents organismes de recherche.

Ma seconde série d'observations portera sur la recherche industrielle.

Nous avons, il y a plusieurs années, fixé comme objectif à la recherche française d'atteindre le niveau de 3 p. 100 du P.I.B. Or cet effort n'est actuellement que de l'ordre de 2,38 p. 100. Ce retard par rapport à nos quatre principaux partenaires n'est d'ailleurs pas imputable, pour l'essentiel, à la recherche publique. En effet, si l'on compare l'effort de recherche par rapport au P.I.B. consenti par la France, le Japon, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, on constate que notre pays s'en sort plutôt bien en ce qui

concerne la recherche publique. Là où il y a un déficit, c'est dans la recherche industrielle. Et pourtant, les procédures ne manquent pas, qu'il s'agisse des crédits du fonds de la recherche et de la technologie, que vous augmentez de manière judicieuse, de la procédure des sauts technologiques, de celle des grands projets innovants ou des aides de l'ANVAR : tout cela va dans le bon sens.

De même, le crédit d'impôt-recherche a représenté une bonne innovation. Le rapport de MM. Gendreau et Cantacuzène a cependant montré que cette mesure présentait des limites. Il n'est pas sûr que toutes les sommes prétendument affectées à la recherche et ouvrant droit à déduction servent véritablement la recherche scientifique. Il n'est pas sûr que le crédit d'impôt-recherche ait le rôle de déclencheur qu'on lui prête. La réforme que vous mettez en œuvre dès l'année prochaine, sur suggestion du rapport, va assurément dans le bon sens puisque le montant du crédit d'impôt sera désormais calculé sur la base de la différence entre l'effort consenti une année donnée par une entreprise et la moyenne de l'effort de recherche consenti par la même entreprise durant les deux années précédentes.

Notre commission a souhaité que la procédure de l'impôt-recherche soit bien contrôlée et qu'un rapport nous soit présenté chaque année sur son utilisation effective. On a constaté une velléité, au sein de l'Assemblée et de telle ou telle commission, tendant à étendre le champ d'application du crédit d'impôt-recherche à tel ou tel secteur d'activité. Je comprends bien qu'il faille aider certains secteurs, mais le risque était grand de pervertir l'esprit même de ce crédit, qui doit uniquement bénéficier à des dépenses de recherche. Je le répète : il ne faut pas pour autant ne pas aider telle ou telle branche industrielle, mais il convient que le crédit d'impôt-recherche reste conforme à l'esprit dans lequel le législateur l'a conçu.

Deux cents entreprises françaises font 80 p. 100 des dépenses de recherche industrielle. C'est dire à quel point nous sommes en retard. J'en suis venu à penser que le problème était surtout d'ordre culturel. Nous devons persuader les chefs d'entreprise, les cadres, les décideurs de notre pays que l'investissement prioritaire est l'investissement dans la recherche. Ailleurs, les entreprises se glorifient de financer tel amphithéâtre, tel laboratoire de recherche dans une université et considèrent qu'il s'agit d'un prolongement naturel de leur activité, d'un investissement hautement nécessaire. Nos entrepreneurs devraient penser de même car je crains que les efforts publics d'incitation ne trouvent très vite leur limite si cette mutation culturelle ne se fait pas.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'avais l'intention de développer deux ou trois autres points, mais je ne voudrais pas dépasser le temps de parole qui m'est imparti.

M. le président. C'est déjà fait, monsieur le rapporteur. Mais continuez, je vous en prie.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Je vous remercie, monsieur le président, de votre bienveillance, et je m'achemine vers ma conclusion.

En ce qui concerne les établissements de recherche, nous attendons qu'une décision soit prise au sujet de l'Institut national de recherche appliquée. Je sais, monsieur le ministre, que cet organisme ne relève pas à proprement parler de votre ministère, mais je sais aussi que vous êtes attentif à sa situation.

Quant au B.R.G.M., c'est un grand établissement de recherche géologique et minière. Il a pu pâtir de coûts d'intervention relativement élevés et d'une faiblesse de certains moyens d'investissement. Il fallait le moderniser et lui donner un nouveau souffle. Je constate que les crédits de recherche que lui affecte le ministère augmentent de 4,3 p. 100, que les crédits d'investissement octroyés par le ministère de l'industrie augmentent de 4,7 p. 100. Certes, on constate aussi une diminution de ses crédits de paiement, mais le B.R.G.M. subit à cet égard la loi commune.

Il est, de surcroît, regrettable que certains crédits de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie imputés à la recherche en sciences de la terre et affectés de facto au B.R.G.M. subissent une réelle diminution. Il convient d'examiner en détail le plan de licenciement qui a été récemment

présenté afin d'éviter ceux qui ne sont pas absolument nécessaires. Enfin, il est très important que le contrat d'objectifs, actuellement en cours de discussion, soit un tremplin permettant de développer en plusieurs années, grâce à l'engagement des pouvoirs publics, un service public de la recherche géologique digne de ce nom qui soit aussi une entreprise d'exploitation moderne, efficace, compétitive, susceptible d'intervenir sur l'ensemble des gisements miniers de la planète. Je sais, monsieur le ministre, que vous portez une grande attention à cet organisme.

Il est nécessaire de poursuivre l'effort que vous avez entrepris afin de mieux affecter la ressource humaine, concept qui devient banal à force d'être utilisé. L'âge moyen des chercheurs de nos établissements scientifiques et technologiques est aujourd'hui de quarante-trois ans et demi. Si on effectue une projection, toutes choses égales par ailleurs, on constate que, dans dix ans, même si ce bon budget était reconduit chaque année, avec le même taux de progression, la proportion de chercheurs de plus de quarante ans au sein de la recherche publique serait de 63 p. 100. C'est dire l'ampleur du défi auquel nous sommes confrontés ! Il faut faire encore plus au cours des prochaines années afin de rajeunir la pyramide des âges au sein de nos organismes publics de recherche.

Enfin, notre commission a considéré qu'il était nécessaire de consentir un effort tout particulier pour la diffusion de la recherche scientifique française. Celle-ci est trop souvent dispersée, disséminée entre un grand nombre d'institutions, d'organismes, de laboratoires et d'universités. A un moment où la compétition est mondiale, il y a intérêt à mieux concentrer nos moyens.

M. Louis Mexandeau. Et à écrire en français !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Ces interrogations n'enlèvent rien à ce que j'ai dit au début de mon propos. Je sais, monsieur le ministre, qu'en véritable scientifique vous n'accepteriez pas qu'on vous fasse des éloges dithyrambiques qui ne correspondraient pas à la réalité des choses. Votre budget est très positif. Des questions demeurent mais, dans la plupart des cas, vous avez commencé d'y répondre par votre politique. Il faut continuer en ce sens et aller plus loin afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. C'est dans cet esprit que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales propose à l'Assemblée d'adopter le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur Sueur.

La parole est à M. Robert Galley, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Robert Galley, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, pour présenter mon rapport, je voudrais que nous regardions d'abord les chiffres.

Le budget civil de recherche et de développement nous propose des progressions variables suivant la nature des dépenses. Il croît de 5 p. 100 en dépenses ordinaires, de 9,1 p. 100 en autorisations de programme - ce qui est très appréciable - mais seulement de 1,3 p. 100 en crédits de paiement.

Si nous isolons la valeur classique de la somme des dépenses ordinaires et des crédits de paiement, seule capable, à court terme, de traduire l'effort de l'Etat, nous trouvons un chiffre de 43,34 milliards de francs, ce qui traduit une progression de 3,1 p. 100 par rapport au budget de 1989. En nous limitant au taux d'inflation de 2,5 p. 100 retenu par le Gouvernement pour 1990 - lequel ne me semble d'ailleurs pas tenir compte de l'inflation rampante qui, petit à petit, gagne tous les pays - nous arrivons à une progression modeste de 1 p. 100, exprimée en francs constants. C'est un effort appréciable mais, vous en conviendrez, relativement limité et qui ne justifie guère les accents lyriques auxquels on recourra certainement tout à l'heure pour célébrer ses vertus !

Il ressort d'une analyse plus détaillée que l'aspect très positif de ce budget réside dans la progression des autorisations de programme. Celles du Centre national d'études spatiales s'élèvent à 702 millions de francs, en progrès de 12,21 p. 100, et celles attribuées aux programmes aéronautiques à 420 millions de francs, en progrès de 16,5 p. 100, ce qui traduit bien les priorités que vous-même avez retenues,

monsieur le ministre. Celles-ci sont justifiées par les nouveaux succès que la fusée Ariane, dans sa nouvelle version, a enregistrés depuis le début de l'année, lesquels nous autorisent à former de grands espoirs pour l'avenir dans ce domaine où la France tient un rôle de leader au niveau européen.

La progression des crédits va permettre un développement important des programmes Ariane 5, Colomбуs, Hermès et Spot 4. La continuité de notre politique pour atteindre des objectifs fixés à long terme est très satisfaisante.

Par ailleurs, le succès industriel de l'Airbus A 320 nous incite à poursuivre énergiquement avec nos partenaires européens les efforts de recherche concernant les Airbus A 330 et A 340, mais également le moteur C.F.M. 56, à propos duquel nous pouvons nourrir les plus grands espoirs. Il suffit de voir combien ce moteur nous rapporte de devises pour comprendre à quel point nous avons eu raison de poursuivre les études en ce domaine.

Nous ne pouvons que nous réjouir également de l'orientation que vous avez marquée dans ce budget dans les domaines scientifique et industriel. Simplement, et c'est sur ces points que je voudrais revenir, il me paraît dommage que les progressions des crédits de paiement n'accompagnent pas, sur ces différents points, les intentions d'accélération des programmes - affichées par vous-même, monsieur le ministre - comme si vous aviez été « raboté » par votre collègue le ministre des finances à la dernière minute, par rapport à vos intentions.

Satisfaisante aussi est la progression des crédits affectés à la recherche industrielle qui, en dépenses ordinaires plus autorisations de programme, passent à 4,96 milliards de francs, soit une progression de 19,50 p.100.

L'an passé, j'avais signalé mes préoccupations - et elles viennent d'être reprises par mon collègue M. Sueur - de voir s'aggraver le décalage entre le volume de recherches effectuées par nos entreprises en comparaison des recherches de nos partenaires du monde occidental. L'évolution des crédits du fonds de la recherche et de la technologie, qui passent de 1 220 millions de francs à 1 566 millions et celle de l'innovation et des grands programmes, qui passent de 200 à 843 millions de francs, va comme l'a dit M. Sueur tout à fait dans le sens souhaité.

J'avais également plaidé pour le budget de l'année en cours en faveur d'une augmentation du crédit impôt-recherche. Dans ce projet de budget pour 1990, l'article 13 prévoit que, désormais, le calcul de ce crédit d'impôt se fera sur la base de la différence entre l'effort de recherche d'une année et la moyenne de l'effort de recherche des deux années précédentes.

Ce mode de calcul est relativement favorable et devrait permettre d'accroître d'environ 600 millions de francs le volume financier de ce crédit d'impôt. Formons le vœu tous ensemble qu'une part appréciable en soit attribuée aux petites et moyennes entreprises. L'exemple du Japon est là pour nous montrer qu'il est très bénéfique de privilégier la recherche au sein du secteur productif. La croissance économique induite rend ensuite beaucoup plus aisée l'épargne des sommes nécessaires à la poursuite du programme de recherche. Actuellement les procédures connues profitent surtout aux grandes entreprises : Euréka et les sauts technologiques en sont l'illustration. Il apparaît aussi, et c'est une observation que je ne fonde pas simplement sur la vision de ce qui se passe dans ma région, que l'ANVAR ne se révèle pas être à l'heure qu'il est une structure suffisamment souple, capable de s'intéresser à des actions de petite envergure au départ.

La connexion étroite entre recherche universitaire et pépinières d'entreprises est aux Etats-Unis la clé de l'innovation industrielle. Bien des entreprises moyennes florissantes aujourd'hui ont commencé dans des locaux réduits à quelques dizaines de mètres carrés où opéraient des chercheurs concentrés sur un domaine de haute technologie.

Il serait donc précieux qu'un effort soit fait pour trouver les leviers psychologiques susceptibles d'enclencher de tels efforts et pour dépasser le cercle connu des 5 000 entreprises répertoriées par l'ANVAR.

Cela exigerait peu d'argent mais réclamerait des fonctionnaires attentifs et surtout un pouvoir politique affichant en toutes occasions sa volonté politique de promouvoir la libre entreprise, ce qui n'est pas tout à fait le cas dans le X^e Plan, sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

Un autre point fondamental que je voudrais soulever, c'est la nécessité de promouvoir la recherche appliquée dans le secteur des services. Je vous ai déjà fait part de cette observation.

Il est vraisemblable que les sciences sociales sont en France insuffisamment tournées vers le concret, et peut-être aussi trop souvent tributaires de schémas hérités du marxisme. En tous les cas, toute amélioration dans les méthodes d'organisation, tout progrès de la logistique industrielle, tout progrès de la circulation automatisée de l'information seront, n'en doutons pas, extrêmement précieux pour la compétitivité de nos entreprises.

Parallèlement, l'approche psychologique des salariés, les voies de constitution d'équipes soudées où l'exercice de l'autorité prend une forme nouvelle, peuvent avoir des conséquences appréciables sur l'efficacité de notre outil industriel et sur la pérennité de nos entreprises.

Dans ce sens, monsieur le ministre, il semble que votre projet de budget n'ait pas encore pris la pleine mesure de l'effort nécessaire dans ce domaine, ou bien plutôt qu'en dehors d'une bien timide tentative du Fonds de la recherche et de la technologie vous ne l'avez pas encore placé au premier rang de vos priorités.

Encore faudrait-il que celles-ci soient figurées dans la perspective du long terme. Sur la foi de vos déclarations, monsieur le ministre, j'avais ici même, l'an passé, indiqué que la recherche ferait l'objet d'une loi de programmation attendue de tous. Mais, à la fin de l'année 1988, nous apprenions, consternés, que le Gouvernement renonçait à cette programmation.

D'après les éléments fournis par votre ministère, celle-ci serait assurée dans le cadre des travaux du X^e Plan. J'avoue ma perplexité devant une telle pirouette : en matière de recherche, les lois de programmation de 1982 et de 1985, même si elles étaient imparfaites, contenaient des dispositions que j'avais moi-même jugées utiles mais trop rigides : mais, très franchement, l'exercice littéraire élaboré à propos de la recherche dans le X^e Plan ne saurait être considéré comme une véritable programmation, et aucune priorité ne se trouve clairement dégagée.

A la vérité, ce n'est pas exact, car il en est une : l'indication à caractère contraignant, c'est l'obligation de recruter chaque année un nombre de chercheurs égal à 4 p. 100 du stock existant. On croirait trouver là le résultat d'une négociation avec les représentants syndicaux d'un secteur de la fonction publique ! Je ne vais pas y revenir parce que l'analyse féroce à laquelle vient de se livrer M. Sueur me dispense d'autres commentaires. (*Sourires.*)

Dans cette affaire, je le crois, il n'y a pas à regarder les choses sous l'angle strict de la recherche publique considérée comme une panacée. Il faut que nous mettions beaucoup plus l'accent sur le contrat post-doctorat, sur l'augmentation du nombre de nos « thésards ». Il est certain, en particulier, que pour les contrats post-doctorat, les thésards, ayant moins de chance d'être « avalés » par le système public, se recasent plus facilement dans le secteur privé où ils apportent une démarche originale. En outre, ce faisant, utilisés dans les laboratoires publics ou privés pendant la période la plus féconde de leur vie, ils risquent moins ensuite de vieillir sur des schémas périmés dans le cadre surprotecteur et peut-être insuffisamment tonique des statuts de droit public.

En ce qui concerne les grands organismes, je m'arrêterai quelques instants sur le Commissariat à l'énergie atomique.

Comme M. Zuccarelli, dont j'ai écouté l'intervention en termes modérés, je dirai que ce grand organisme se sent quelque peu massacré dans votre projet de budget. Considérons les chiffres : moins 4,2 p. 100 en francs courants, c'est-à-dire, en prenant appui sur les chiffres du Gouvernement en matière d'inflation, moins 7 p. 100 en francs constants. Voilà qui prend l'allure d'une sanction après succès !

Monsieur le ministre, vous approuvez - du moins ai-je tout lieu de le penser - le processus de diversification : mieux encore, vous y croyez à la lumière des succès. Il n'est pas nécessaire ici d'énumérer les voies où les chercheurs du C.E.A. apportent une contribution extrêmement efficace à la recherche française. Mais pensez-vous que l'on puisse prévoir normalement un processus de diversification et de reconversion avec 7 p. 100 de crédits en moins sur une année ? Cette tâche est extrêmement difficile.

Une autre remarque, monsieur le ministre : tout le monde dit - à la lumière du succès - que la recherche nucléaire est aujourd'hui, je ne dirai pas « achevée », mais arrivée à maturité. Nous avons des séries de centrales à 1 300 mégawatts. Si l'énergie nucléaire se développe, comment pouvons-nous imaginer mettre des centrales de 1 300 mégawatts dans tous les pays du monde ? A l'évidence, la recherche de réacteurs de plus petites dimensions - dans la bande des 200 ou 300 mégawatts, seuls adaptés à tous les pays du monde de faible consommation d'énergie - permettrait à Framatome et au C.E.A. de continuer à progresser. Car il ne faut pas exclure l'idée d'une reprise du nucléaire ! Tout le monde sait qu'en matière d'environnement c'est la solution - même M. Brice Lalonde le dit. Cette solution valable pour l'Europe l'est peut-être aussi pour d'autres pays. Dès lors, préparons-nous à cette reprise et travaillons !

En outre, et vous me l'avez rappelé dans une conversation récente, les Américains ont lancé l'idée d'un réacteur intrinsèquement sûr. Or j'ai noté que lors d'un récent conseil des ministres il avait été question, comme priorité du C.E.A., de faire poursuivre les recherches sur la sécurité du nucléaire. Mais dans ce domaine, monsieur le ministre, il y a des efforts très importants à faire - et qui ne justifient pas la sanction que vous appliquez au C.E.A. dans ce budget ! Un jour, tous ensemble, nous regretterions que le C.E.A. n'ait pas pu assurer la poursuite de la mission qu'il a assumée avec bonheur au cours de ces années.

Dans mon rapport écrit, j'ai évoqué les recherches sur l'environnement, la recherche médicale et la coopération européenne. Compte tenu du temps, je ne parlerai que des deux derniers points.

S'agissant de la recherche médicale, les causes de la formation des cancers restent en partie une des grandes énigmes de la science moderne en cette fin du XX^e siècle. Le cancer est une maladie des êtres organisés. Il s'agit, on le sait, d'une prolifération incontrôlée de cellules ne répondant plus aux signaux de régulation.

Cependant des progrès considérables provenant de la biologie cellulaire et moléculaire, de la virologie et du génie génétique permettent de mieux comprendre certains des mécanismes moléculaires de la cancérisation et surtout le développement des gènes cancérogènes appelés oncogènes.

C'est grâce aux virus, ou plus exactement aux rétro-virus, que les oncogènes furent découverts. Ces virus à acide ribonucléique sont en effet capables d'engendrer chez divers animaux certains cancers spécifiques, comme les sarcomes ou les leucémies aigües.

C'est en étudiant le matériel génétique de ces virus que le docteur Dominique Stehelin en stage post-doctoral dans le laboratoire de Michael Bishop et Harold Warmus eut l'immense mérite d'imaginer le mécanisme de dérégulation et d'isoler le premier oncogène. Le premier pas était fait. Quelques mois plus tard, il put montrer que des cellules normales contenaient elles aussi le premier oncogène. Il participa ensuite avec ses collègues à la description des premiers proto-oncogènes.

Les développements ultérieurs de ces études devinrent, hélas ! principalement le fait des chercheurs anglo-saxons, compte tenu notamment des importants moyens qui y furent consacrés, mais l'action de Dominique Stehelin avait été décisive dans cette avancée dans la connaissance intime du processus de cancérisation.

La conclusion de cette grande épopée - et ne croyez pas, monsieur le ministre, que je viens de choisir le sujet, je l'avais choisi au mois de mai dernier - est venue voici quelques semaines : le prix Nobel a été attribué à Michael Bishop et Harold Warmus. Dominique Stehelin a été oublié. Cet oubli a causé une grande émotion non seulement dans la communauté scientifique nationale, mais encore au-delà, dans tout le pays.

De ce drame, il faut que nous recherchions les causes sans passion mais sans complaisance, et que vous-même, à un instant déterminé, avec votre autorité, vous en tiriez les conclusions pour l'avenir.

La compétition internationale dans ce domaine est vive. La France se situe à un rang honorable mais elle ne pourra le conserver que si l'effort de coordination des approches pluridisciplinaires est accentué. Il conviendrait en particulier de dégager certaines priorités et d'orienter le travail des équipes

de biologie et de pathologie moléculaire et cellulaire vers l'étude des relations de l'expression génétique avec la physiologie et la physiopathologie de la cellule.

Ce domaine est encore trop peu exploré et nécessite la mise en œuvre de technologies avancées telles que le microséquençage ou la modélisation des protéines. Il serait peut-être nécessaire que la France propose à ses partenaires européens des actions coopératives dans ce domaine.

En matière de coopération européenne, depuis le début des années 1970, la Communauté gère de grands programmes de recherche pluriannuels, fondés sur le principe de la recherche « à fonds partagés ». Les premiers programmes lancés l'ont été dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et des matières premières.

Avec les années 1980, est apparue toute une série de programmes de « deuxième génération » très fortement intégrés dans les grands domaines technologiques : technologie de l'information, biotechnologies, matériaux entre autres, les projets de recherche étant systématiquement internationaux.

Enfin, certaines activités de recherche de la Communauté, par exemple dans le domaine médical, s'effectuent sous la forme de l'action concertée : c'est-à-dire que la Communauté ne finance pas les travaux de recherche proprement dits, mais assure leur coordination et prend en charge les frais.

Les activités de recherche de la Communauté s'inscrivent à l'intérieur de vastes structures d'ensemble que l'on nomme les programmes-cadres pluriannuels de recherche et de développement technologique. Actuellement, le deuxième programme-cadre 1987-1991 est en vigueur. La première constatation qui s'impose avec une certaine force est que les principales et les plus efficaces des réalisations en matière de recherche et de développement sont celles qui ne relèvent pas de programmes communautaires. C'est le cas, d'abord, de l'Agence spatiale européenne avec son programme Ariane qui va de succès en succès, à une exception près, celle du satellite Hipparcos, sur la destinée duquel, peut-être, monsieur le ministre, vous pourriez nous donner quelques détails. C'est aussi le cas du C.E.R.N., qui a à son actif certaines des plus grandes découvertes de ces dernières années en physique des particules, de la source de rayonnement synchrotron actuellement en construction à Grenoble, de l'Eso, l'un des principaux centres d'astronomie du monde, ou du laboratoire de biologie moléculaire de Heidelberg. C'est aussi le cas de la procédure Euréka. On en connaît les succès. Les projets se développent rapidement.

Il faut également constater que les programmes de recherche communautaires ont tendance à se surajouter aux programmes nationaux des Etats membres, ce qui est dommageable. Malgré les difficultés, l'Europe de la science et de la technologie a commencé à se rassembler sur certains programmes, tels E.S.P.R.I.T. ou B.R.I.T.E. qui paraissent prometteurs : mais l'essentiel est encore « domicilié » au sein de structures extra-communautaires où l'un des partenaires engagé a montré une volonté politique forte et continue, à l'exemple de la réussite de l'Agence spatiale européenne impulsée par la France.

Je vais conclure brièvement.

A l'issue de cette étude, que j'ai voulu mener sans opposition *a priori*, il ressort que votre budget de la recherche et de la technologie comporte un grand nombre de points positifs mais qu'un certain nombre de problèmes importants sont laissés sans solution.

La poursuite de la priorité relative accordée à la recherche par le Gouvernement doit être approuvée : plus que dans tout autre domaine, la continuité est nécessaire car elle contient les clefs de l'avenir.

Cependant, on ne peut que déplorer que le projet de rétablir la programmation des dépenses de recherche ait été abandonné. L'effort qui va être fait en 1990 en faveur de la recherche industrielle est appréciable et les nouvelles modalités du crédit d'impôt-recherche prometteuses, mais il est nécessaire de continuer à réfléchir aux moyens qui permettraient à nos entreprises, directement ou indirectement, par contrats avec nos universités ou nos laboratoires, d'augmenter de façon plus importante leurs actions de recherche qui restent dramatiquement insuffisantes par rapport à celles effectuées par leurs concurrentes étrangères.

Contrairement à mon avis, la commission de la production et des échanges a donné, à la majorité, un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche et de la technologie

pour 1990. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Michel Dubernard, au nom du groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Michel Dubernard. Permettez-moi, monsieur le ministre, de remarquer en premier lieu le caractère à la fois très politicien et assez peu politique de la présentation du projet de budget pour 1990.

Nous attendions en effet quelque chose de politique, c'est-à-dire de grandes ambitions et de grands objectifs capables de mobiliser les chercheurs, d'entraîner l'adhésion de la population, du contribuable qui finance cet effort de recherche, et nous avons eu un certain nombre de commentaires de type politicien comme ceux que vous avez émis lors de la conférence de presse de présentation du budget, ainsi que dans les différentes commissions. Je n'évoquerai que ce que vous avez pu dire en ce qui concerne le budget de la recherche entre 1986 et 1988. Non, monsieur le ministre, gauche, socialisme ne riment pas obligatoirement avec progression des crédits de la recherche !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Si, Si !

M. Jean-Michel Dubernard. Mon cher collègue Sueur, l'évolution en dents de scie des crédits de la recherche, que nous condamnons tous...

M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial. Il fallait le faire il y a deux ans !

M. Jean-Michel Dubernard. ... existait avant 1986. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*) En 1982, par exemple, il y a eu une grande stagnation...

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Mais non, ce n'est pas vrai !

M. Jean-Michel Dubernard. ... mais nous n'entrerons pas dans une bataille de chiffres.

Vous avez parlé vous-même, monsieur Sueur, à plusieurs reprises, de cette évolution en dents de scie...

M. Philippe Bassinet. Changez de collaborateur pour rédiger vos papiers !

M. Jean-Michel Dubernard. ... qui suppose donc que cela monte et que cela descend à certains moments, qu'il y a plusieurs pics. Par définition, tous ces pics n'ont pu se situer en même temps entre 1986 et 1988. Rappelons-nous aussi le caractère très électoral du budget de 1986.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Puis-je vous interrompre, monsieur Dubernard ?

M. Jean-Michel Dubernard. Je vous en prie, monsieur Sueur !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Je voudrais rappeler la vérité, à savoir la progression constante des crédits de la recherche entre 1981 et 1986.

M. Jean-Michel Dubernard. Mais pas en 1982 !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. En tant que rapporteur à cette époque, j'ai remarqué que, notamment à la suite de telle ou telle décision du ministre des finances, l'augmentation était inférieure à ce que nous avions souhaité, mais que les crédits augmentaient continuellement. Certes, ils ont moins progressé en 1982 et 1983 que nous l'avions souhaité, et même programmé, je l'ai dit, ...

M. Jean-Michel Dubernard. C'est la raison pour laquelle les courbes de M. Curien commencent en 1984 !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. ... mais ils ont toujours augmenté. La dent de la scie a donc monté, peut-être pas toujours autant que nous l'aurions souhaité, jusqu'en 1986 et, en 1987 et 1988, avec MM. Devaquet et Valade, il y a eu un trou, une baisse substantielle, incontestable, une diminution des crédits de la recherche scientifique.

M. Dominique Gambier. C'est incontournable cela ! Ce sont les faits !

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Pour 1989, les crédits ont à nouveau augmenté et cela continuera l'an prochain. Donc, la vérité scientifique est qu'il y a, en effet, des dents de scie, mais nous avons été entre les deux dents, mon cher collègue, entre 1986 et 1988.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur Sueur, nous n'allons pas entrer dans une bataille de ce genre, mais vous me permettez de rappeler que le budget de 1986 était très électoraliste et que, si le collectif de juin 1986 a été excessivement tranchant ; je crois aussi qu'on utilisait des indicateurs différents. Il est évident que si on utilisait actuellement l'E.B.R.D. que vous n'avez pas cité, monsieur le rapporteur de la commission des affaires culturelles, vous n'avez fait allusion qu'au B.C.R.D., si donc on utilisait l'E.B.R.D. qui, à cette époque, incluait la recherche militaire - et on ne voit pas pourquoi on exclurait la recherche militaire du calcul du budget de la recherche - on obtiendrait des courbes très différentes de celles qu'on nous a présentées. Mais nous n'entrerons pas dans cette bataille de chiffres, ce n'est pas, à mon sens, ce qu'attendent les chercheurs.

M. Jean-Pierre Sueur, rapporteur pour avis. Vous avez raison, vaut mieux pour vous ne pas parler de chiffres !

M. Jean-Michel Dubernard. N'avez crainte, je dispose pour ce faire d'un dossier complet.

M. le président. Continuez, monsieur Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Sur ce budget, je ferai une série de commentaires, rapidement puisque la plupart d'entre eux ont déjà été présentés par les rapporteurs.

L'écart entre les autorisations de programme et les crédits de paiement est à l'origine d'un amendement que vous avez présenté devant notre commission, monsieur Sueur, et d'un sous-amendement présenté par M. Pelchat, auquel le groupe R.P.R. s'est associé, visant à augmenter de 200 millions de francs les crédits de paiement. Tout le monde paraît d'accord pour dire que cela va dans le bon sens.

Deuxièmement, les crédits du C.E.A. diminueront de 300 millions de francs. Comme vous, monsieur le ministre, je pense qu'une réflexion approfondie est nécessaire sur les orientations de ce grand organisme. Mais elle aurait pu être conduite à budget constant. La diminution est mal vécue par les chercheurs que j'ai eu l'occasion de recevoir, qui travaillent dans cette institution. Ils considèrent comme inquiétante cette diminution de crédits que nous souhaitons tous transitoire et ils craignent pour leur avenir.

La France participe à la recherche spatiale européenne pour une somme de 6,5 milliards de francs - soit 25 p. 100 à 35 p. 100 selon les méthodes de calcul. On peut se demander si la participation française à ce budget de recherche spatiale européenne n'est pas trop élevée par rapport à celle de ses principaux partenaires. Quel en est le rendement ? Peut-on espérer que l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie équilibrent leur participation sur la nôtre dans ce domaine ?

L'aide à la recherche clinique est considérée comme insuffisante par la plupart des cliniciens qui ont analysé le projet de budget. Il y a plusieurs moyens de développer la recherche clinique : ou bien mieux intégrer les unités de l'I.N.S.E.R.M., par exemple, au sein des hôpitaux publics et des C.H.U., ce qui se fait dans certains endroits et avec des résultats très satisfaisants, ou bien envisager un nombre de détachements plus important de chercheurs ou de techniciens qui travailleraient réellement pour faire de la recherche sur des thèmes très précis au sein des unités hospitalières.

A propos des emplois créés l'an prochain, il y a une certaine progression qui paraît, bien sûr, positive, mais un doute subsiste sur les 150 ouvertures de postes en anticipation des détachements dans l'enseignement supérieur. Ces 150 postes représentent environ 45 p. 100 des créations prévues pour 1990. C'est, bien sûr, une très bonne mesure car elle facilitera la mobilité des chercheurs, à laquelle nous sommes attachés. Mais ces postes seront-ils réellement créés ? Quelles en seront les conséquences sur le recrutement universitaire ? Ne va-t-on pas diminuer les recrutements au sein de l'enseignement supérieur pour fournir ces postes de détachement à des chercheurs ? Nous avons d'ailleurs posé toute une série

de questions à ce sujet en commission. A propos de créations de postes, je signale que le C.N.R.S., ce très grand organisme de recherche, ne bénéficiera que de quatre-vingt-dix postes supplémentaires de chercheur. C'est apparemment la plus faible croissance enregistrée depuis la création de l'institut, il y a cinquante ans. C'est un aspect négatif à souligner dans ce projet de budget.

Enfin, je signale, comme nous le faisons tous les ans, quelle que soit la couleur du Gouvernement, l'augmentation très réduite des postes d'I.T.A., 0,6 p. 100 selon mes calculs, ce qui est trop symbolique...

M. Philippe Bassinet. Devaquet les avait supprimés !

M. Jean-Michel Dubernard. ... et cela ne sera pas de nature à améliorer la recherche, cher collègue.

A côté de ces commentaires, j'aborderai deux autres aspects rapidement. Ce sont davantage des critiques de fond de la politique de la recherche.

La première concerne l'évaluation. On en parle beaucoup. Evaluation individuelle, évaluation des équipes, évaluation collective des laboratoires, évaluation du rendement scientifique. On parle sans doute un peu moins de l'évaluation du rapport entre l'effort financier et le rendement scientifique et encore moins du rapport entre l'effort financier, le rendement scientifique et les retombées économiques.

Dans cet ordre d'idées, mériteraient d'être conduites, d'une part, une évaluation de l'utilisation des crédits du F.R.T. et, d'autre part, une évaluation de l'effet du crédit impôt-recherche. Tous les commissaires de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales l'ont souligné et demandent, pour 1990, la publication d'un rapport évaluant l'impact économique de ce crédit impôt-recherche. Le délai est suffisant, et je crois qu'il sera très intéressant de mesurer cet impact en termes de concurrence internationale de conquête de parts de marché.

A propos du crédit impôt-recherche, il est évident que les « tricheries », pour reprendre le terme que vous avez utilisé en commission, sont difficiles à apprécier ; mais il serait plus intéressant de connaître la répartition de ce crédit impôt-recherche en fonction de la taille des entreprises. Vous avez eu la gentillesse de me faire parvenir en début de séance un document qui montre que, en fait, 44 p. 100 de cet impôt-recherche reviendraient aux petites entreprises, 32 p. 100 aux grandes entreprises et 24 p. 100 aux entreprises moyennes. 44 p. 100 pour les petites entreprises, n'est-ce pas trop ? 32 p. 100 pour les grandes entreprises, n'est-ce pas trop non plus ? L'effort ne devrait-il pas porter davantage sur les entreprises moyennes ? Voilà ce à quoi devrait aboutir le rapport souhaité par la commission.

La deuxième critique de fond rejoint mon introduction : elle concerne ce que j'appellerai le caractère insuffisamment politique de ce budget, en ce sens qu'il manque d'ambition, d'enjeux, d'objectifs capables de mobiliser les chercheurs et d'entraîner l'adhésion de la population.

Pensez-vous que le contribuable ou le chercheur soient sensibles au seul objectif vraiment apparent de votre projet de budget, à savoir : porter notre effort de recherche à 3 p. 100 du P.I.B. ? Il y a quelques années, vous souhaitiez que cet effort de recherche atteigne 2,5 p. 100 du P.I.B. ; nous n'avons pas encore atteint ce chiffre. Vous avez pourtant fixé un objectif un peu plus lointain ; mais cela, c'est de bonne politique. A mon sens, la présentation de votre projet de budget pour 1990 reste très administrative, très gestionnaire, très « pépère », pour reprendre le qualificatif d'un de mes collègues lyonnais (*Sourires*), un peu comme si le ministère de la recherche et de la technologie avait abandonné son rôle principal d'impulsion, d'incitation, son rôle directionnel au profit des grands organismes dont on ne connaît pas les plans d'établissement et qui n'ont pas forcément la vue d'ensemble que vous, monsieur le ministre, vous pouvez avoir. Ainsi, je crois qu'il y a un risque de dispersion de l'effort et, surtout, un risque de manque de complémentarité entre les actions des différents organismes. Ainsi on a l'impression que ce « message recherche », qui est passé très puissamment, très fortement par votre intermédiaire, par l'intermédiaire de vos prédécesseurs au cours des dix dernières années, tend à s'affaiblir, à s'affadir, et intéresse peut-être moins les gens que ce que nous souhaiterions.

En conclusion, un budget traduit par définition la réalité d'une volonté politique, et une volonté politique se manifeste par des objectifs. Comme nous ne percevons pas très bien

ces objectifs, comme nous ne percevons pas très bien cette volonté politique à travers la présentation peut-être un peu trop administrative du budget 1990, le groupe du R.P.R. ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Dominique Gambler. Etonnant !

M. Philippe Bassinet. Il votait pourtant le budget de Baladur !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Dubernard.

La parole est à M. Guy Hermier, pour le groupe communiste.

M. Guy Hermier. L'an dernier, en présentant votre budget pour 1989, monsieur le ministre, vous aviez annoncé votre intention de porter la dépense nationale de recherche à 3 p. 100 du P.I.B. en 1993.

Récemment, vous venez d'indiquer que c'est en 1995 que vous entendiez atteindre ce pourcentage. En un an, l'ambition du Gouvernement a donc reculé de deux ans sur un objectif qui signifie seulement le maintien en l'état du retard de la France sur ses partenaires.

En vérité, tout laisse à penser que ce retard va continuer de s'aggraver. Comment, en effet, promouvoir une grande politique de la recherche - c'est tout le sens d'ailleurs du budget d'ensemble dont nous discutons - quand le Gouvernement choisit la spéculation financière contre le développement industriel et l'emploi, les abandons nationaux contre la valorisation de nos atouts ?

Certes, le budget de la recherche sera en augmentation de 7 p. 100, pratiquement dans les mêmes proportions que cette année. Mais il suffit de rappeler que la loi d'orientation et de programmation de 1982 préconisait une croissance du B.C.R.D. de 17,8 p. 100 en volume pour mesurer l'écart qui existe entre une politique ambitieuse de la recherche et celle qui prévaut aujourd'hui. C'est d'ailleurs ce que reconnaît le rapport Farges sur la recherche et le développement technologique pour la période du 10^e Plan, puisqu'il envisage la poursuite de la tendance actuelle qui porterait à 2,65 p. 100 seulement la part nationale de recherche-développement dans le P.I.B., en 1995, ce qui aggraverait le retard français sur nos concurrents principaux qui sont d'ores et déjà entre 2,6 et 2,8 p. 100.

Cependant, à notre avis, bien plus encore que les moyens financiers, c'est le contenu du budget qui tourne le dos à une politique de recherche au service du progrès économique et social.

L'an dernier, lors du débat sur le budget de la recherche pour 1989, j'avais indiqué combien vos orientations d'intégration européenne sous la tutelle des intérêts financiers, de militarisation de la recherche et de gâchis des fonds publics versés sans contrôle suffisant à l'industrie inquiétaient profondément le groupe communiste et, avec lui, la communauté scientifique. Loin de s'être dissipées, ces inquiétudes se sont encore accentuées.

Je veux, à ce propos, particulièrement insister sur la recherche industrielle puisque, monsieur le ministre, vous justifiez votre politique par la nécessité de lui apporter un soutien prioritaire. Il est vrai que la part consacrée à la recherche industrielle augmente de près de 20 p. 100 dans le budget pour 1990. C'est là une de ses caractéristiques majeures. Mais, force est de constater que, contrairement à vos déclarations d'intention, cet argent ne servira pas à combler le grave déficit de la France dans ce domaine.

En effet, d'un côté, le Gouvernement contraint, autant que faire se peut, les organismes publics de recherche à se substituer aux entreprises pour exécuter les travaux qu'elles ne font pas et les conduit ainsi, pour trouver les moyens de leur fonctionnement, à se soumettre au régime des contrats, souvent européens ou similaires ; de l'autre, il distribue massivement des fonds publics aux entreprises sans contrôler véritablement leur utilisation.

Au total, alors que la recherche publique est affaiblie et dévoyée de ses missions, on ne développe pas la recherche industrielle. Car rien ne peut remplacer des équipes et des travaux au sein des entreprises. Or, si les industriels français n'investissent pas dans la recherche et l'emploi scientifique, cela tient à la stratégie du capital financier. On ne régle

pas le problème en multipliant les cadeaux, sans prendre des mesures sérieuses d'incitation et procéder à de véritables évaluations de l'incidence des aides publiques : procédés mis au point, connaissances acquises, productions nouvelles, emplois scientifiques créés, etc.

C'est d'ailleurs ce que confirme le rapport Gendreau. On ne sait pas si les entreprises qui émargent au crédit d'impôt ont augmenté leurs dépenses de recherche ; on en sait encore moins sur les recherches réellement effectuées par ces entreprises. Vous avez pourtant décidé, monsieur le ministre, de pérenniser ces aides en leur consacrant 2,6 milliards de francs.

De véritables mesures d'incitation sont nécessaires. Dans cet esprit, les communistes sont favorables à un impôt de recherche dont les entreprises se libéreraient en participant à des programmes sérieusement contrôlés. L'absence de véritable contrôle démocratique sur l'utilisation des crédits de recherche est, en effet, une carence grave. Le F.R.T., par exemple, tend à jouer de plus en plus le rôle de « caisse noire » pour Euréka. Il est permis, dans ces conditions, de s'interroger sur la signification de l'augmentation de 30 p. 100 des crédits de ce fonds.

L'augmentation des subventions consacrées aux programmes Euréka pour le secteur de l'électronique, alors que les crédits propres de la filière électronique sont en diminution, confirme à nos yeux que les choix européens s'effectuent contre nos atouts nationaux.

Au nom de la recherche industrielle, le Gouvernement dépense donc beaucoup d'argent, mais le financement des entreprises sans contrôle ni évaluation a largement prouvé son inefficacité pour le développement de la recherche industrielle. En poursuivant dans cette voie, le Gouvernement se condamne structurellement à ne jamais atteindre, sinon très loin dans l'avenir, une dépense nationale de recherche, y compris la recherche industrielle, équivalant à 3 p. 100 du P.I.B. Cette politique ne peut qu'accroître un retard grave et préjudiciable au développement du pays.

Mais ce n'est pas la seule question que nous pose votre budget. Certes, la revalorisation et l'indexation de la prime des chercheurs, inchangée depuis trente ans - opération qui, du reste, vous permet de rompre la parité qui existait entre les E.P.S.T. et l'enseignement supérieur - la légère mais insuffisante amélioration des salaires en début de carrière et le déblocage d'un certain nombre de promotions montrent que le Gouvernement n'a pas pu complètement ignorer certaines revendications. Ces mesures sont un encouragement pour les travailleurs scientifiques à donner encore plus de force et d'ampleur à leurs luttes, notamment au B.R.G.M., contre tout licenciement - et je ne partage pas à ce sujet l'opinion de l'avant-dernier orateur - ou encore à l'IRCHA.

Cela étant, les dispositions prévues pour l'emploi scientifique dans les organismes publics et les crédits de fonctionnement de ces derniers sont particulièrement préoccupants. Je veux m'arrêter sur ces deux questions.

C'est à des artifices de calcul que vous avez recours, monsieur le ministre, pour annoncer un taux de recrutement de chercheurs de 4 p. 100. En effet, les départs prévus sont additionnés aux emplois créés et, sur les 432 postes effectivement créés dans les organismes publics, 150 le sont en anticipation de détachement dans l'enseignement supérieur. Si l'on prend en compte l'ensemble de ces éléments, le taux de croissance des emplois de chercheur dans les établissements publics est pratiquement stagnant.

Quant à la création de 318 postes d'ingénieurs, techniciens et administratifs, elle portera leur effectif en 1990 à un niveau inférieur à ce qu'il était en 1986. Les conditions de travail au sein des laboratoires vont donc continuer de se dégrader.

Vous parlez également de rééquilibrer la pyramide des âges des organismes. Mais en même temps que vous poussez les chercheurs les plus âgés, et donc les plus confirmés, à une mobilité à sens unique, c'est-à-dire des organismes publics vers le privé ou vers l'université, la précarité des jeunes scientifiques continue de s'aggraver. Nombreux sont ceux qui ne peuvent être embauchés faute de postes en nombre suffisant et qui vivent d'expédients, soumis au régime des contrats à durée déterminée. Quant à ceux qui seront embauchés, ils arriveront dans des équipes affaiblies, privées de ce que le rapport Farges appelle la « culture publique ». Espère-t-on ainsi qu'il sera plus facile de les soumettre à la flexibilité et à la mobilité que préconise le même rapport ?

Enfin, la mise en place d'un système de primes différenciées dans l'enseignement supérieur comporte à nos yeux le risque d'un affaiblissement de la recherche universitaire.

La deuxième question porte sur les moyens de fonctionnement des établissements publics de recherche qui représentent un atout qu'il faudrait valoriser et développer. Ces moyens sont notoirement insuffisants. Ainsi, compte tenu de l'inflation, les crédits du C.N.R.S., qui fête ses cinquante ans et qui représente un atout national irremplaçable, progresseront très peu en francs constants, de même que ceux de l'I.N.S.E.R.M. Pire, on cherche à imposer aux organismes publics de nombreuses restructurations en liaison avec les objectifs des multinationales défendus par la C.E.E. Toujours au C.N.R.S., sous prétexte de soutien aux formations dites « d'excellence », de nombreux laboratoires sont menacés de désassociation, ce qui se traduirait par de nouveaux abandons. Les contrats entre l'Etat, les universités et les régions, directement branchées sur l'Europe, participent activement à ce remodelage.

La réduction de 4 p. 100 du budget du C.E.A., accompagnée de suppressions d'emplois, fait peser de lourdes menaces sur l'ensemble de notre filière nucléaire. Derrière la redéfinition des missions du C.E.A. annoncée par le Gouvernement, se profile son cantonnement, du moins le croyons-nous, dans les travaux de recherche militaire, qui ont pris le pas sur les activités civiles. Ces projets de restructuration s'attaquent également au statut des personnels.

Monsieur le ministre, nous ne saurions, vous le comprenez bien, approuver ces orientations de votre projet de budget.

Nous pensons, pour notre part, que d'autres choix sont possibles, et d'abord d'autres choix de types de développement : ceux de la justice sociale, de la lutte pour l'emploi et la qualification comme conditions d'une croissance nouvelle, d'une autre utilisation des fonds publics, d'un développement nouveau du secteur public, fondé sur des critères d'efficacité sociale. Une politique ambitieuse de la recherche n'est pas, en effet, seulement une affaire de moyens financiers. Elle est aussi et surtout une question de volonté politique et industrielle.

Dans ce cadre, un système incitatif envers les entreprises, permettant un développement et un contrôle réels de leurs activités de recherche technologique et industrielle, doit aller de pair avec le maintien d'une cohérence forte de l'appareil public de recherche, condition essentielle de la diffusion de l'innovation comme la réussite d'une coopération internationale élargie et fondée sur l'intérêt mutuel.

C'est au nom de ces choix que le groupe communiste vous a demandé de prendre, au cours de ce débat, des engagements précis pour que les aides publiques à la recherche industrielle soient fondées sur des critères clairs de développement réel de la recherche, d'emploi, de contrôle démocratique et pour qu'un effort budgétaire nouveau soit fait pour le fonctionnement des organismes publics et l'emploi scientifique. Nous avons bien conscience que cela ne saurait changer fondamentalement la nature de votre budget. Mais, avec la communauté scientifique, dont j'ai rencontré la plupart des organisations représentatives, nous souhaitons de réelles avancées. Nous serons donc particulièrement attentifs à vos réponses, qui détermineront notre vote final. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je vous remercie, monsieur Hermier.

La parole est à M. Claude Birraux, au nom du groupe U.D.C.

M. Claude Birraux. Monsieur le ministre, l'examen d'un budget, pour être complet, doit s'effectuer au travers de deux prismes si l'on veut en mesurer toutes les composantes : la valeur absolue des crédits, à structure constante ; la valeur relative de ces mêmes crédits, replacés dans l'environnement des autres paramètres budgétaires. Il s'agit, en quelque sorte, de recréer la lumière blanche. *(Sourires.)*

En valeur absolue, les crédits inscrits au budget de votre ministère progressent. Les rapporteurs ont donné les chiffres, que je ne rappelle pas. La recherche demeure une priorité de l'action gouvernementale, telle est votre conclusion. En valeur absolue, cela n'est pas contestable, et je vous en donne acte.

Néanmoins, lorsqu'on replace ces chiffres absolus dans le contexte budgétaire général, la satisfaction des rapporteurs de la majorité se trouve quelque peu tempérée.

Comme le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Zuccarelli, je note que « le taux de 6 p. 100 de croissance des dotations ordinaires et des autorisations de programme est supérieur au rythme de croissance des dépenses du budget général : 5,3 p. 100. Ce taux est également supérieur au taux de croissance du P.I.B. pour 1990 en valeur : 5,5 p. 100. Il maintient donc la recherche au rang des secteurs prioritaires, même si la mesure de cette priorité reste modeste ».

Les rapporteurs et orateurs de la majorité rappelleront les réductions de crédits décidées en 1986. C'est vrai et c'était regrettable, je l'ai dit à cette tribune, même si vous avez repris certaines idées de l'époque en réduisant le fonds de roulement de certains grands organismes. Il fallait néanmoins assurer le redressement de notre économie, ce qui a été fait avec un certain succès. Vous mesurez mieux encore aujourd'hui à la fois le bien-fondé et les effets bénéfiques de ce redressement.

L'augmentation globale des crédits ne décrit pas complètement l'évolution de ce budget. En effet, elle est masquée par un facteur qui devrait modérer l'enthousiasme un peu rapide de certains : l'importance accordée aux secteurs de l'espace et de l'aéronautique. Je ne vous reproche pas ce choix, bien au contraire, car nous ne pourrions maintenir notre avance technologique qu'en accentuant notre effort de recherche dans ces deux domaines.

L'espace voit ses dotations augmenter de 12 p. 100, après avoir progressé de 20 p. 100 l'an dernier. C'est très important certes. Mais est-ce suffisant pour répondre à l'enjeu ? L'an dernier, j'avais calculé que, pour mettre correctement en application les accords de La Haye, il manquerait déjà 800 millions de francs en 1989 et qu'il faudrait ensuite une progression annuelle de 20 p. 100.

Si on occulte la part de l'espace et de l'aéronautique dans votre budget, sa progression est ramenée à 5,75 p. 100, ce qui confirme le terme de priorité relative. Rien n'est tout à fait noir, rien n'est tout à fait blanc. Ces chiffres illustrent les propos qu'a tenus tout à l'heure mon collègue Dubernard.

En particulier, les objectifs en pourcentage du P.N.B. fixés par les lois de programmation de 1982 et 1985 n'ont jamais été réalisés. Je ne vois pas, à l'heure actuelle, comment le taux de 3 p. 100, inscrit dans le X^e plan, pourrait être atteint ni même approché. La progression en elle-même du P.N.B. obligerait à des croissances beaucoup plus fortes de la dépense de recherche. L'extrapolation de la tendance actuelle, en supposant qu'il n'y ait pas de rupture, conduit au taux de 2,65 p. 100, ce qui accentuerait encore notre retard par rapport à nos principaux concurrents industriels.

En période de crise et de croissance faible, il faut dépenser beaucoup d'énergie pour convaincre les décideurs de maintenir les crédits de recherche à un niveau suffisant et pour augmenter la part de la recherche dans le P.N.B. En période de croissance forte, il faut beaucoup de crédits pour augmenter cette part du P.N.B., alors que tout semble plus facile. Et finalement, vous avez cédé à la facilité.

J'en viens à quelques points sectoriels.

D'abord, la recherche industrielle.

L'an dernier, j'avais démontré le lien existant entre le poids de la recherche-développement et les exportations des pays de l'O.C.D.E. J'affirmais que « la bataille du commerce extérieur se gagne aussi et d'abord par la recherche industrielle ». Vous n'aviez pas répondu à mes interrogations, mais peut-être m'aviez-vous compris, puisque, aujourd'hui, vous lui consacrez un effort important à l'intérieur du F.R.T.

J'ai découvert, hier, dans la *Lettre économique de la Caisse des dépôts* que le déficit du commerce extérieur de la France provient essentiellement de l'insuffisance des investissements. Toutes les analyses concordent et rejoignent celle que je développais ici en 1988.

Je résume le constat : la part de la recherche exécutée et financée dans et par les entreprises est insuffisante. Ainsi, la dépense intérieure de recherche exécutée dans l'industrie est, en France, de 1,78 p. 100 du P.N.B. contre 2,11 p. 100 au Japon, 2,25 p. 100 au U.S.A., 2,49 p. 100 en R.F.A.

La part financée par les entreprises représente 1,22 p. 100 du P.I.B. en France, 2,04 p. 100 au Japon, 1,44 p. 100 aux U.S.A., 2,07 p. 100 en R.F.A.

Les domaines dans lesquels nous sommes en pointe masquent notre faiblesse générale. Le faible nombre de brevets d'invention français témoigne d'une mauvaise situation de la France sur le marché des hautes technologies. Ainsi, depuis 1981, les dépôts de brevets effectués en France par les industriels français sont passés de 11 000 à 12 500, alors que ceux des firmes étrangères passaient de 20 000 à 57 000 !

L'esprit de recherche n'irrigue pas encore suffisamment l'industrie et les P.M.I. Le système est, de plus, fortement déséquilibré, comme le montre le rapport Farge : 80 p. 100 des subventions de l'Etat à la recherche industrielle sont absorbées par deux branches, l'électronique professionnelle et l'aéronautique.

Les dispositions prévues dans le projet de budget sont-elles suffisantes ?

L'augmentation des crédits du F.R.T. ne corrigera pas les défauts structurels. De plus, c'est l'Etat qui est le maître d'œuvre de la distribution des crédits.

Le crédit impôt-recherche est une très bonne disposition que j'ai toujours approuvée. Il semble se développer de manière satisfaisante et, au vu de l'évaluation demandée par les commissions, il peut être amélioré dans l'avenir. Il doit donc être pérennisé. Mais, comme le note le rapport Cantacuzène-Gendreau, « il n'est pas en lui-même incitatif au déclenchement d'une action de recherche ».

S'agissant de l'ANVAR, je m'interroge depuis plusieurs années sur la validité et la rentabilité pour la collectivité des procédures mises en œuvre. L'effet de levier recherché atteint-il son efficacité maximum avec le système de primes ? Je n'en suis pas persuadé. Ainsi, ne pourrait-on remplacer la prime à l'embauche de chercheurs, versée par l'ANVAR, par un système de déduction fiscale plus simple ? Je souhaiterais que soit établi un rapport sur l'évaluation exacte des procédures et de l'efficacité de l'Agence. Enfin, alors que le Plan tient lieu, dites-vous, de loi de programme, je note que pratiquement aucune des mesures directes ou indirectes proposées par le rapport Farge n'est développée.

La dotation budgétaire du C.E.A. diminue de façon drastique en 1990. L'avenir de cet organisme est à l'ordre du jour, mais le Gouvernement n'a pas divulgué, s'il l'a arrêtée, son opinion.

Le ministre de l'industrie déclarait à la presse qu'il fallait le rendre plus performant et qu'il avait encore une action importante à conduire dans les domaines des réacteurs à neutrons rapides, de l'enrichissement de l'uranium et du stockage des déchets. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant.

Je suis persuadé, et vous l'êtes sûrement aussi, monsieur le ministre, que si notre pays est l'un des premiers au monde dans la technologie de l'industrie nucléaire, le C.E.A. y est pour beaucoup. Aujourd'hui, faire le constat que l'équipement électronucléaire français est sur le point de s'achever et en conclure que le C.E.A. n'a plus rien à faire serait une grossière erreur.

Les recherches doivent se poursuivre pour au moins deux raisons.

La première est la sécurité. Si le nucléaire a démontré qu'il est une énergie respectueuse de l'environnement du point de vue de l'effet de serre, la population est en droit d'attendre que cette énergie devienne de plus en plus sûre afin d'éviter à l'avenir des accidents comme ceux de Harrisburg ou de Tchernobyl. Seule la recherche peut permettre de réaliser les progrès nécessaires dans la sécurité des centrales nucléaires, et seul le C.E.A. a la capacité de répondre à cet impératif. On ne saurait, dans ce domaine, se contenter de gérer les connaissances acquises. La sécurité, ce n'est pas l'état de veille technologique.

La seconde raison est qu'il faut penser aux centrales nucléaires du futur. En effet, les premières centrales mises en service seront réformées dans les années 2010 et devront alors être remplacées. Une nouvelle génération verra le jour, mais sa maturation ne se fera pas spontanément. C'est la tâche du C.E.A. de préparer, dès maintenant, les centrales de l'an 2000.

Pour ces raisons, je trouve qu'il est dangereux de diminuer les crédits du C.E.A. Ne me répondez pas que c'est en attendant que son avenir et ses missions soient redéfinis. Chacun sait que les crédits supprimés ne réapparaissent pas spontanément !

L'A.F.M.E. ne pourra plus octroyer d'aides à la recherche et à l'innovation dans le secteur des matières premières puisque la ligne budgétaire prévue à cet effet est supprimée. Or je rappelle que l'Agence pour la maîtrise de l'énergie a soutenu, en ce domaine, des programmes de recherche et d'innovation visant à favoriser soit la mutation technologique, soit la substitution de matières premières, soit l'exploitation des déchets par le recyclage. Elle a ainsi développé une politique spécifique dont les enjeux géopolitiques et économiques paraissent évidents.

J'insisterai sur les enjeux pour l'environnement. L'amélioration des techniques de recyclage permettant de préserver la santé de l'homme ou son environnement est en soi un enjeu essentiel doublé d'un intérêt économique évident : c'est un gisement naturel de matières premières et il y a des parts de marché à conquérir.

Cet arrêt brutal aura pour conséquence l'interruption des recherches en cours, conduisant à renoncer à l'introduction de technologies nouvelles ; l'insinuation du doute dans les entreprises et chez les chercheurs sur la crédibilité réelle de la politique dans ce secteur.

Monsieur le ministre, pourquoi cette suppression de crédits à l'A.F.M.E. ? Ces crédits sont-ils repris sur une autre ligne budgétaire, dans un autre organisme ou un autre ministère ? Si vous maintenez leur suppression pure et simple, qu'advient-il des recherches et des contrats en cours, l'A.F.M.E. contractant des engagements pluriannuels ?

En ce qui concerne l'I.N.S.E.R.M. et la recherche médicale, loin de moi l'idée de contester la nécessité de développer la recherche sur le sida mais la méthode employée est caractéristique d'un travers.

Suis-je de mauvaise foi si je vous dis que le sida étant une priorité, des laboratoires ont abandonné - ou presque - leur domaine de recherche pour se réorienter vers le sida, sachant que les ministères concernés avaient annoncé des crédits importants pour la recherche ? Les organismes eux-mêmes, ou l'administration, pour bénéficier ou pour distribuer cette manne n'ont-ils pas incité les chercheurs à cette reconversion ? Conséquence immédiate : des départements entiers disparaissent et des réactions très dures contre des engagements qui n'auraient pas été tenus sont enregistrées comme une émission de télévision l'a montré il y a une quinzaine de jours.

Conclusion : pour ne pas créer de fausses illusions, il est nécessaire de maintenir une avancée sur tous les fronts de la recherche médicale.

Par ailleurs, quelle réponse apportez-vous à ces chercheurs qui se plaignaient de ne pas voir arriver les crédits promis et dont les laboratoires seraient au bord du dépôt de bilan ? Quels sont les crédits réels disponibles ? Comment sont-ils distribués ? Comment, dans un domaine aussi sensible, éviter les effets d'annonces, sources de confusion et de désillusion ?

S'agissant de la dimension européenne, le constat que l'on fait sur la faiblesse relative de la recherche française - industrielle en particulier - vaut pour l'ensemble de la Communauté où, seuls, trois pays font des efforts significatifs : la France, la R.F.A., la Grande-Bretagne.

Je ne rappellerai pas les succès remportés par la recherche européenne - Ariane, Airbus, A.T.R. - et les programmes-cadres financés par la C.E.E. ; Euréka vient en supplément. Je crois néanmoins qu'un effort de rationalisation doit s'opérer et qu'il nous faudra décider des parts de notre organisation de recherche-développement nationale qui doivent être gérées au niveau européen.

La Commission européenne s'est attachée, d'ailleurs, le 17 octobre dernier, à réviser et à dynamiser le programme-cadre de recherche et de développement technologique pour la période 1990-1994.

En conclusion, votre budget est certes en progression, mais la priorité des priorités que vous affichiez jadis est toute relative. Les moyens des laboratoires sont calculés au plus juste et les crédits de paiement sont quasiment insuffisants.

Dans le contexte budgétaire relativement facile que connaît le Gouvernement, il me semble que l'attention se relâche et que le but premier a été oublié. En utilisant une comparaison financière, je dirai que vous gérez votre portefeuille à la Caisse d'épargne, alors que vous aviez des placements plus audacieux et plus dynamiques à effectuer, pour la recherche et pour l'ensemble de notre collectivité nationale. (Applaudis-

sements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour le groupe socialiste.

M. Philippe Bassinet. Permettez-moi monsieur le ministre, de commencer en formulant la même remarque que les années précédentes : le document jaune, celui pour la préparation duquel vos services consacrent beaucoup d'efforts, est, cette année encore, arrivé trop tard. Cela est regrettable car il constitue une mine de renseignements. Alors qu'il représente la somme de beaucoup d'efforts, de beaucoup de travail, il sert très peu à l'information du Parlement.

Je demeure néanmoins optimiste : les autres années nous débattions de ce budget vers le 17 novembre et le document nous parvenait vers le 8. Cette année, nous avons vu qu'il pouvait nous parvenir vers le 20 octobre ; je ne doute donc pas que, l'année prochaine, nous l'aurons dans le laps de temps nécessaire à sa bonne utilisation.

Monsieur le ministre, nous nous félicitons d'avoir à débattre cet après-midi de votre budget pour 1990. La recherche est l'une des priorités de l'action gouvernementale. Cela se traduit dans la loi de finances. Les rapporteurs l'ont souligné, et les collègues qui sont intervenus avant moi, quelles que soient les critiques qu'ils ont par ailleurs portées à ce projet de budget, ont bien voulu le reconnaître également.

Pour 1990, les crédits du budget civil de recherche et développement dépassent 45 milliards de francs - soit une augmentation de 7,2 p. 100 - et les crédits propres du ministère progressent de 6 p. 100. Nous trouvons là la prolongation de l'effort engagé antérieurement, dès 1981, mais malheureusement freiné au cours de deux années.

J'ai d'ailleurs du mal à comprendre que certains de mes collègues ne veuillent pas reconnaître ce qui ressort tout simplement de la lecture objective des chiffres et des faits. Je les y renvoie et je renvoie plus particulièrement M. Dubernard à l'excellent livre écrit par son collègue M. Devaquet. Il saura ainsi dans quelles conditions ce dernier avait appris, en 1986, comment avaient été amputés brutalement les crédits du ministère dont il avait la responsabilité. Ce n'est pas moi, mais M. Devaquet qui l'affirme dans son livre. Si jamais vous n'aviez pas ce livre, je me ferais un plaisir de vous l'envoyer.

M. Jean-Michel Dubernard. Vous noterez que j'ai porté une appréciation personnelle sur le collectif de 1986 !

M. Philippe Bassinet. Les grands axes du renforcement de notre recherche sont confirmés dans ce projet de budget.

Les moyens des établissements publics à caractère scientifique et technologique augmentent de 6,3 p. 100. L'accent est mis sur la recherche industrielle - j'y reviendrai par ailleurs - et l'on note l'augmentation des dotations du crédit impôt-recherche, du fonds de la recherche et de la technologie, ainsi que la progression des crédits de l'ANVAR. Les grands programmes, espace et aéronautique, sont poursuivis et développés. Pour ma part, je m'en félicite alors que certains ont l'air de découvrir quelles sont les conséquences des décisions prises antérieurement à Rome et à La Haye. Or le développement auquel nous assistons est une chance à la fois pour la recherche française et pour l'industrie française.

Enfin, il y a une implication accrue de la France dans les programmes et les projets en coopération, ce qui est illustré par le succès d'Euréka. Cela démontre, à l'évidence, la place que nous voulons tenir dans la construction d'une communauté scientifique européenne.

Certes, nous restons encore en retard par rapport à certains de nos principaux partenaires et concurrents économiques, mais la voie tracée est la bonne.

Par ailleurs, monsieur le ministre, votre budget le montre, vous n'avez pas oublié que la recherche est avant tout l'affaire d'hommes et de femmes engagés dans ce métier difficile et vous nous proposez des mesures d'amélioration de la situation des personnels de recherche. Tout le monde en sera heureux, car l'attente des personnels est grande. Vous commencez à y répondre, puisque 200 millions de francs sont

inscrits à ce sujet dans le budget pour 1990. Vous respectez ainsi le relevé de conclusions signé avec les organisations syndicales au mois de juillet 1987.

Votre budget, monsieur le ministre, est donc un budget satisfaisant et je n'étonnerai personne en affirmant que le groupe socialiste le votera. Nous adhérons pleinement à votre démarche et nous vous soutenons dans votre action.

Ce budget comporte des points positifs, beaucoup de points positifs ; néanmoins, subsistent des interrogations et parfois des inquiétudes.

Au risque de paraître déséquilibré dans mon intervention - mais dans le cours laps de temps qui m'est imparti je ne peux pas tenir la balance égale si je veux me faire l'interprète de certaines de ces interrogations - je voudrais évoquer plusieurs points qui posent problème, parce qu'il serait grave et inquiétant pour l'avenir de la recherche qu'un malaise renaisse dans la communauté scientifique. Il s'agit de la modicité des crédits de paiement - certains orateurs en ont parlé, mais j'y reviendrai en prenant des cas précis et concrets -, de la situation des personnels, du C.E.A. et de l'Europe de la recherche. Enfin je poserai quelques questions sur la recherche industrielle.

Sur les crédits de paiement, beaucoup a été dit, monsieur le ministre. Il est vrai que les autorisations de programme qui engagent et préparent l'avenir augmentent sensiblement et que les dépenses ordinaires progressent, elles aussi, de plus de 6 p. 100. Il n'en reste pas moins que la modicité des crédits de paiement pose problème.

Cette situation porte en germe des difficultés de fonctionnement pour les laboratoires. L'avenir est certes assuré par des autorisations de programme conséquentes, mais le véritable soutien aux programmes et aux laboratoires pour cette année dépend des crédits de paiement. Cette situation risque d'entraîner des difficultés en cours d'année.

A propos des E.P.S.T., je m'arrêterai un instant sur l'I.N.S.E.R.M., parce que c'est celui dont les crédits de paiement subissent la progression la plus faible.

Lorsqu'on la regarde dans le détail, la subvention d'investissement de l'I.N.S.E.R.M. qui est inscrite au titre VI présente deux particularités : d'abord elle englobe la totalité des moyens de fonctionnement de l'établissement. Il n'y a là rien de nouveau puisque les crédits de fonctionnement des organismes de recherche ont été transférés depuis 1976 du titre III au titre VI. Ensuite, puisqu'il s'agit spécifiquement de l'I.N.S.E.R.M., les opérations pluriannuelles, notamment les opérations de constructions, ne représentent qu'une faible part - de l'ordre de 10 p. 100 - de cette subvention. En effet, nombre de ces laboratoires sont hébergés par les hôpitaux ou par les universités. Les travaux correspondants sont donc de leur ressort.

Par ailleurs, les crédits sont utilisés essentiellement pour des équipements en recherche biologique et médicale ; il s'agit d'appareils commercialisés, livrables dans l'année, et non de prototypes. Les autorisations de programme ouvertes à ce titre doivent donc être intégralement couvertes en crédits de paiement dès la première année, sauf à rester inutilisées.

A cet égard, la situation de l'I.N.S.E.R.M. n'est pas satisfaisante. Si nous constatons bien une augmentation des autorisations de programme de 4,9 p. 100, la dotation en crédits de paiement diminue, en francs constants, par rapport à l'année précédente.

J'ai cherché une explication à cet état de choses. J'en ai trouvé une qui me paraît relever des techniciens du budget, mais pas de ceux qui ont une connaissance du milieu de la recherche scientifique. Cela tient peut-être au fait que l'I.N.S.E.R.M. a accumulé des autorisations de programme non engagées, en particulier en matière d'équipements, faute de disposer d'une couverture de crédits de paiement adaptée à sa structure de dépenses. Certains auraient donc considéré qu'il fallait réduire les crédits de paiement pour 1990 pour cause de mauvaise gestion. Je ne doute pas que certains techniciens du ministère des finances aient tenu ce raisonnement, apportant ainsi la preuve de la myopie budgétaire qui leur est propre et qui traduit une méconnaissance de la réalité scientifique.

Compte tenu des responsabilités et des missions de l'I.N.S.E.R.M., on ne saurait se satisfaire de cette diminution des crédits de paiement inscrits au budget de l'année prochaine.

Il est un autre problème qui ne relève pas d'un E.P.S.T. mais de l'Institut Pasteur : la recherche sur le sida, qui est une priorité nationale. On sait bien que l'Institut Pasteur a été à l'origine de la découverte du virus du sida et du développement des recherches sur le sida en France. En conséquence, il a été amené à développer considérablement son effort en la matière et nombre de ses laboratoires se sont engagés dans cette voie.

Il a ainsi été décidé, en 1987, de construire un autre bâtiment, mais, contrairement à l'habitude, ce nouveau bâtiment a été financé sur les seuls fonds propres de l'Institut Pasteur. En revanche il avait alors été convenu que les crédits de fonctionnement nécessaires seraient apportés, comme à l'accoutumée pour cette fondation pour moitié par l'Etat et pour moitié par les fonds propres de l'Institut Pasteur.

Or ce bâtiment, dont la mise en service était prévue pour le début de l'année 1990, ne sera inauguré et ne fonctionnera qu'au milieu de l'année prochaine. Pourtant il n'y a pas trace, dans le projet de budget que vous nous proposez, des 5 millions de francs nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment. Il y a là un manque évident.

Pour ce qui concerne les modalités de financement de la recherche sur le sida, les fonds, qui étaient auparavant distribués directement, transitent désormais par l'Agence nationale de recherche sur le sida. L'Institut Pasteur a touché 18 millions de francs à consacrer à l'effort de recherche sur le sida. Ces crédits sont insuffisants, compte tenu de l'effort consenti par l'Institut dans ce domaine. Pourtant, la lutte contre le sida est une priorité nationale, reconnue comme telle par tous, à la fois par la communauté scientifique, les pouvoirs publics et la collectivité française et je constate que, là encore, il y a un manque.

Compte tenu de l'importance du sujet, je ne crois pas que l'on puisse terminer la discussion budgétaire sans corriger cette situation, sinon, je le dis comme je le pense, monsieur le ministre, elle serait quelque peu surréaliste.

Le troisième point que je veux évoquer touche concrètement aux crédits et certains de mes collègues y ont déjà fait allusion. J'ai, en effet, été surpris en lisant dans le bleu - j'ai cherché à comprendre ce que cela signifiait - que l'on prévoyait l'arrêt des interventions de l'A.F.M.E. dans le secteur des matières premières.

Monsieur le ministre, à la suite de quelle expertise, à la suite de quelle évaluation a-t-il été décidé d'arrêter les efforts de recherche dans ce domaine ? Sur le plan économique, pourtant, tout le monde doit être convaincu de l'intérêt des efforts de recherche dans le domaine des matières premières, qu'ils portent sur les produits de substitution ou sur la récupération des déchets par exemple. Je ne développe pas le sujet, sinon je serais trop long, mais je veux vous poser une question, monsieur le ministre : y avait-il une insuffisance de qualité de recherche dans ce domaine pour que, d'un seul coup, on décide non pas de ralentir, mais de tout arrêter ?

En ce qui concerne les personnels, beaucoup a été dit. Je me bornerai donc, puisque je suis quelque peu tenu par le temps, à évoquer deux questions.

D'abord la pyramide des âges reste déséquilibrée dans les E.P.S.T., notamment au C.N.R.S. Il convient d'ailleurs d'étudier cette pyramide établissement par établissement, car une pyramide des âges collective de l'ensemble des E.P.S.T. n'aurait pas grande signification.

Votre ambition, et nous l'approuvons, est de parvenir à un taux de recrutement de 4 p. 100, 2 p. 100 étant liés à l'effort de mobilité. Mais, ne faudra-t-il pas, monsieur le ministre, envisager d'aller plus loin l'année prochaine parce que nous allons nous retrouver, à terme, dans une situation difficile ?

Il est aisé de faire des projections. Les âges des différents agents, des chercheurs, des I.T.A. dans ces organismes sont connus. Nous allons ainsi nous retrouver, dans une dizaine d'années, d'un seul coup, avec un très grand besoin de recrutement. Nous aurons alors la répétition de faits qui sont néfastes au bon fonctionnement des équipes.

Ainsi que je l'ai déjà dit les années antérieures, je connais les difficultés qui sont les vôtres et je comprends bien les nécessités qui ont imposé le nombre de créations d'emplois proposé pour 1990. Il n'en demeure pas moins vrai - et je tiens à le réaffirmer au nom du groupe socialiste - que nous ne pourrions pas continuer à accepter un aussi faible nombre de créations dans les E.P.S.T., notamment au C.N.R.S., non

pas à cause de je ne sais quelle croyance dogmatique, mais tout simplement parce que la pyramide des âges et le renouvellement du potentiel des chercheurs nous l'imposent. J'aurai encore beaucoup à dire sur le sujet.

S'agissant des I.T.A. je note l'effort de recrutement accompli, notamment pour les ingénieurs. Je tiens cependant à souligner qu'il ressort des visites que j'ai effectuées dans les laboratoires que, partout, apparaît une revendication relative à l'insuffisance de personnels administratifs qui pénalise les travaux des chercheurs. En effet, pendant qu'ils tapent à la machine, ces derniers ne sont pas devant leurs éprouvettes ou leurs appareils de mesure. Je sais bien, monsieur le ministre, que l'on ne peut tout faire en un an, mais il faudra rechercher des solutions.

En ce qui concerne le C.E.A., le conseil des ministres a adopté mercredi dernier des objectifs qui sont, si j'ai bien compris, la valorisation des équipements électronucléaires, la préservation de la sécurité et de la qualité des installations, la préparation de l'avenir pour renouveler nos équipements à l'horizon du XXI^e siècle, une meilleure organisation du secteur de façon à l'adapter pour tenir compte des perspectives de l'industrie nucléaire et des besoins technologiques du pays, avec un encouragement aux activités du C.E.A. qui s'exercent hors du secteur nucléaire.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le C.E.A. n'avait pas attendu mercredi dernier pour commencer à s'orienter dans cette voie. Vous nous l'avez d'ailleurs justement rappelé à plusieurs reprises.

Je crois qu'il y a là quelque chose d'important puisque, je veux le rappeler, la vente d'électricité aux pays tiers rapporte, en termes de commerce extérieur, 10 milliards de francs. Par conséquent il s'agit bien d'un effort productif, mais il est indéniable qu'il existe au C.E.A. un certain malaise. Il fallait préciser ses missions ; vous l'avez fait, mais la pyramide des âges est déséquilibrée et, monsieur le ministre, la dotation budgétaire qui diminue cette année encore permettra-t-elle de répondre aux objectifs que vous venez d'assigner, que le Gouvernement vient d'assigner au C.E.A. ?

Je serai bref sur l'Europe et la recherche. Je vous demanderai simplement de bien vouloir me préciser quelles initiatives vous entendez encore prendre au cours de la présidence française de façon à parvenir à une meilleure coopération. Il est vrai que, chaque année, nous relevons que les potentiels épars des différents pays membres de la Communauté, lorsqu'on les rassemble dans un agrégat qui n'a pas forcément une signification opérationnelle immédiate, sont comparables à ce qui existe aux Etats-Unis, mais que les performances sont loin d'être identiques. Par conséquent, il conviendrait d'éviter certaines duplications.

J'en termine en traitant de la recherche industrielle, sur laquelle beaucoup a été dit. Il s'agit d'une priorité dans la priorité et votre budget montre bien qu'il faut remédier à une situation bien connue que nous nous attachons tous à dénoncer depuis plusieurs années : l'insuffisance de l'effort propre des entreprises. Les carences sont nombreuses. Ainsi un secteur comme l'agro-alimentaire n'a pas un effort de recherche à la hauteur ni de nos ambitions ni de son importance dans l'économie française. Seules quelques branches consentent un effort significatif de recherche-développement. Il y a donc un déficit de recherche industrielle.

L'amélioration est lente. Elle passe par la formation des hommes et il faut saluer les efforts accomplis, notamment dans les écoles d'ingénieurs, pour améliorer la formation à la recherche et la formation par la recherche. Cela nécessite un effort budgétaire - vous l'avez prévu - un abondement du fonds de recherche et de technologie, des crédits de l'ANVAR et des dotations du crédit impôt-recherche. En contrepartie, cet accroissement substantiel exige un effort de rigueur et j'ai rencontré des membres de la communauté scientifique qui sont perplexes et qui, parfois, essaient d'opposer les efforts faits en faveur de la recherche industrielle à ceux consentis pour la recherche fondamentale. Cette démarche ne me paraît pas la bonne, mais nous connaissons mieux aujourd'hui l'efficacité et les effets du crédit impôt-recherche qui a été bénéfique pour nombre de moyennes et petites entreprises. Le rapport de MM. Gendreau et Cantacuzène est éclairant à cet égard.

Malgré tout, la contribution effective des nombreuses sociétés de services et d'ingénierie qui bénéficient du crédit impôt-recherche à des opérations de recherche n'est pas tou-

jours évidente. Cela démontre qu'au-delà de l'effort de financement il faut accomplir un effort de contrôle. Nous ne pouvons pas nous contenter de dispenser ces fonds sans avoir l'assurance qu'ils donnent au pays la possibilité d'accroître son potentiel de recherche industrielle.

Voilà, monsieur le ministre, l'essentiel de ce que je voulais vous dire. Je répète que j'ai été conduit, dans mon propos, à insister, de façon à les expliquer, sur certains des points qui me paraissent poser problème. De nombreux chercheurs et responsables de laboratoires m'ont fait part de leurs inquiétudes, de leurs interrogations.

J'ai voulu être leur interprète parce que si nous parlons beaucoup de chiffres, il ne faudrait pas oublier que la recherche c'est d'abord l'effort des hommes et des femmes engagés dans ces travaux. Ils sont passionnés et demandent les moyens nécessaires non pas pour accomplir un passe-temps, comme on le lit de temps en temps sous la plume d'un journaliste mal informé ou mal intentionné, mais pour remplir une mission importante qui est celle de l'avancée du front des connaissances, pour faire progresser notre effort de recherche et de développement technologique, pour permettre à la France de rester dans le peloton de tête des nations scientifiquement développées.

Monsieur le ministre, malgré ces interrogations, malgré parfois ces manifestations de début d'inquiétude, le groupe socialiste verra votre budget parce qu'il vous soutient et qu'il soutient la politique que vous incarnez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Michel Pelchat, pour le groupe U.D.F.

M. Michel Pelchat. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord insister sur les méthodes contestables de travail qui nous ont été imposées, notamment, comme l'a signalé mon prédécesseur à la tribune, les délais de mise à disposition du « jaune », que nous n'avons eu malheureusement qu'hier après-midi pour la séance d'aujourd'hui et que nous n'avions même pas lors de votre audition devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Comme je l'ai fait devant la commission, je citerai la circulaire du Premier ministre du 25 mai 1988 dans laquelle il souhaitait un plus grand respect du législateur que les années précédentes. Il recommandait au Gouvernement de s'efforcer « ce point est capital et je me permets d'y insister, de laisser au Parlement le temps de débattre et de faire adopter les textes par la majorité la plus large ». Il demandait à l'ensemble des ministres : « sauf urgence avérée, vous devez prévoir des délais d'examen par le Parlement sensiblement plus importants que ceux qui ont été observés au cours des années passées. »

Dans le cas présent, convenez-en, monsieur le ministre, nous en sommes loin. J'espère que, pour les débats budgétaires à venir, nous bénéficierons de meilleurs délais pour prendre connaissance des éléments constitutifs de votre budget.

Mais revenons-en maintenant au thème qui nous occupe : la recherche.

Comme l'an dernier, le budget de la recherche nous est présenté comme un budget prioritaire. Comme l'an dernier, il nous est dit que la recherche est favorisée par rapport à la référence tant décriée, exagérément, à mon avis, de la période 1986-1988. Quelle est la part de vérité de cette affirmation qui finit par être incantatoire et en quoi le budget de la recherche constitue-t-il une priorité ? C'est à ces deux questions que je me suis efforcé de répondre.

Certes, si l'on évalue le budget civil de recherche développement, en dotations ordinaires et en autorisations de programme, on remarque une progression importante de 7,1 p. 100 entre 1989 et 1990. Bien entendu, c'est ce mode de calcul que vous retenez, monsieur le ministre - et je vous comprends - parce qu'il vous permet d'affirmer que le budget de la recherche progresse plus que l'ensemble des dépenses du budget général et que le taux d'inflation, comme ont essayé de le démontrer un certain nombre de mes collègues de la majorité. Mais, monsieur le ministre, vous le savez, vous êtes considéré par beaucoup, y compris sur nos bancs, comme une autorité morale dans le domaine de la recherche. Dès lors, nous nous posons la question de savoir comment vous pouvez cautionner une présentation aussi pauvre des données de ce budget ? D'ailleurs, je vous poserais une question sur ce point.

Ce qui est important, vous le savez bien, ce ne sont pas seulement les autorisations de programme, c'est-à-dire la limite supérieure des crédits qui peuvent être engagés pour l'exécution des investissements et le financement du soutien de ces programmes, ce sont aussi les crédits de paiement, c'est-à-dire les dotations destinées à couvrir les dépenses annuelles correspondant à l'exécution des investissements et du financement de soutien de ces programmes. Or, que voyons-nous ? Dans le B.C.R.D. de 1990, les dotations ordinaires, plus les crédits de paiement n'augmentent que de 3,1 p. 100, taux inférieur à celui de l'inflation. Si nous prenons les seuls crédits de paiement, là nous tombons à un chiffre nettement inférieur : 1,25 p. 100. Je note d'ailleurs avec satisfaction que cette observation a été faite par l'ensemble des rapporteurs, y compris ceux de la majorité. Difficile, par conséquent, d'admettre une forte progression quantitative.

Est-ce que le projet de budget de la recherche est une priorité lorsque les dépenses de recherche du ministère de l'éducation nationale, et notamment dans les universités, passent de 1,9 milliard de francs à 1,8 milliard en dotations ordinaires et crédits de paiement ? Ces chiffres correspondent à une baisse sensible de 6,2 p. 100 et les seuls crédits de paiement baissent, eux, de 7,53 p. 100. Vous savez combien ce secteur est important. Un rattrapage est nécessaire, mais en l'occurrence il s'agit plutôt de reculade.

Pour les P.T.T. et l'espace, la progression totale des crédits n'est que de 0,1 p. 100. La coopération et le développement baissent de 6,5 p. 100 en dotations ordinaires et en crédits de paiement.

Pour l'industrie, alors que vous affirmez vous-même - et il est souhaitable qu'il en soit ainsi - que la recherche industrielle est une priorité, je note que l'augmentation n'est que de 0,3 p. 100.

Je n'allongerai pas la liste.

On regrettera aussi qu'il n'y ait dans le projet de budget de la recherche aucune donnée sur la recherche militaire. Il est dommage, en effet, qu'ait été abandonné cet agrégat entre l'effort budgétaire de recherche-développement qui permettrait de prendre en compte les dépenses de recherche militaire. Ces dépenses, monsieur le ministre, vous le savez, sont très importantes pour l'avenir du pays et elles ont des retombées sur la recherche civile même si on peut toujours s'interroger sur la réalité de ces retombées militaires.

Hier, je me trouvais dans une grande société française, Thomson, qui consacre 10 milliards à la recherche sur 78 milliards de francs de chiffre d'affaires. Cet effort considérable est peut-être un exemple pour notre pays et je m'en félicite. Comme les dirigeants nous avaient indiqué quelle était la part, dans le chiffre d'affaires global, de l'électronique grand public et la part de l'électronique militaire, je leur posai la question de savoir quelle était la part respective de la recherche civile et de la recherche militaire. Ils me répondirent qu'il y avait effectivement des communications importantes du civil vers le militaire et du militaire vers le civil.

Cet agrégat de recherche militaire et de recherche civile me paraît d'autant plus important que la recherche militaire représente presque un tiers de l'effort public de recherche nationale. C'est pourquoi une présentation de cet agrégat serait de nature à nous satisfaire.

De même, je pense aussi traduire le vœu de nombre de mes collègues en souhaitant qu'à l'occasion de la discussion du budget de la recherche, il nous soit fourni un point sur le montant des crédits consacrés par les collectivités locales à la recherche ou à l'aide aux organismes de recherche ou à l'investissement dans la recherche.

Je pense que la somme globale de cet effort de recherche représente aujourd'hui un montant assez significatif dans l'ensemble du budget de la recherche et, en tout cas, connaît, me semble-t-il, d'année en année, une progression assez importante. J'aimerais bien qu'à l'occasion de l'examen du budget de la recherche nous soit fournie une évaluation - sur laquelle nous n'aurions pas à nous prononcer, bien entendu - du montant des crédits consacrés par les collectivités locales, et de leur évolution au cours des années. Une telle information serait intéressante pour les parlementaires que nous sommes.

Vous me répondrez, comme vous l'avez soutenu devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que l'objectif de la recherche est qualitatif. Je n'ai pas d'objection - vous devez bien le savoir - contre cette exigence. Malheureusement on avance souvent cet argument pour masquer une moindre progression quantitative des crédits. Qu'y a-t-il donc de prioritaire à l'intérieur du budget de la recherche ?

Vous n'ignorez pas que je suis de ceux qui sont très sensibles à l'avenir du C.E.A. C'est pourquoi je m'inquiète de l'évolution de ses crédits, tout comme, je l'ai noté, s'en inquiètent aussi M. Bassinet et mon collègue Birraux : d'autres auront certainement l'occasion de manifester le même sentiment.

Les seuls crédits de paiement baissent de 12,38 p. 100 entre 1989 et 1990. Si l'on prend les crédits, dotation ordinaire plus crédits de paiement qui augmentent moins que l'inflation pour l'ensemble de la recherche, la baisse est de 3,9 p. 100. Les crédits de dotations ordinaires et autorisations de programme baissent également de 3,09 p. 100. Il y a là vraiment de quoi provoquer une grande inquiétude dans l'ensemble des personnels du C.E.A. et chez ceux qui comptent sur cet organisme pour remplir les missions qui doivent lui être confiées dans l'avenir.

Cette baisse drastique des crédits du C.E.A. s'expliquerait d'après vous, monsieur le ministre, par la maturité que notre parc nucléaire aurait maintenant atteinte. Ces propos ont été tenus par certains de mes collègues qui sont montés avant moi à cette tribune. Il ne semble pas évident que la France, qui est dotée d'un organisme d'une rare qualité, puisse se contenter, dans le domaine de l'électronucléaire, de rester à l'état de veille technologique. D'énormes progrès sont à faire, notamment dans le domaine de la sécurité, pour une meilleure connaissance, pour une meilleure rentabilité des réacteurs de l'an 2000, et aussi pour une ouverture, éventuelle mais toujours potentielle, d'un marché international dans le domaine de l'électronucléaire si notre pays veut continuer à occuper la bonne place qu'il a aujourd'hui.

Vous expliquiez lors du conseil des ministres du 18 octobre que les crédits affectés au C.E.A. pour 1990 correspondaient également à une redéfinition de ses fonctions : diffusion technologique auprès des P.M.E. et formation des ingénieurs. Ces orientations, monsieur le ministre, me paraissent intéressantes. Cependant, je souhaite avoir plus de précision avant de me réjouir à la fois de l'avenir du C.E.A. et de ces perspectives heureuses offertes à nos entreprises.

Aussi, monsieur le ministre, je vous redis ici mon inquiétude pour le C.E.A. tant que nous ne connaissons pas les crédits nouveaux et les mesures concrètes qui accompagneront ces changements annoncés pour cette année.

Autre priorité : soutien de la recherche industrielle.

L'effort des entreprises est en effet très insuffisant en France. Nous sommes tous d'accord, je crois, sur ce point. Vous nous dites que la dépense intérieure de recherche-développement n'évolue pas beaucoup et, en tout cas, évolue trop lentement. C'est bien mon avis. De 2,10 p. 100 du P.I.B. en 1982, elle passe seulement à 2,32 p. 100 du P.I.B. en 1985 ; pour faire plaisir à quelques-uns de mes collègues de la majorité, j'ai exclu volontairement 1986 et 1987, années sur lesquelles nous pourrions avoir une discussion. Vous voyez que l'évolution est très faible sur cette période.

Cette stagnation entre 1984 et 1985 nous montre que la politique de recherche suivie pendant ces années n'a pas eu le succès que l'on a tant vanté.

Mais peut-être faut-il s'interroger sur les causes de notre insuccès en matière de recherche industrielle et d'innovation.

Seulement 1 600 entreprises font régulièrement de la recherche et 4 p. 100 des entreprises industrielles participent à une activité de recherche régulière.

Avec ces chiffres, nous sommes largement distancés par les Japonais, les Italiens et les Américains. En effet, entre 1979 et 1987, le volume des dépenses de recherche des entreprises françaises a augmenté en moyenne de 4,8 p. 100 par an, de 5,2 p. 100 pour les entreprises américaines, de 9,5 p. 100 pour les entreprises italiennes et de 9,9 p. 100 pour les japonaises.

Au total, la France ne représente que 7,5 p. 100 des exportations des produits des industries à haute technologie alors que la R.F.A. en représente 15 p. 100 - le double -, les Etats-Unis 22 p. 100, et le Japon 23 p. 100.

Telle est la faiblesse de notre recherche industrielle.

Aussi, je suis tout à fait favorable à la politique qui vise à renforcer les incitations aux entreprises, les aides de l'ANVAR, les crédits d'impôt-recherche qui cette année, effectivement, sont notablement majorés.

Je crois qu'il faut encore renforcer ces incitations. Il faudrait notamment faire en sorte que le crédit d'impôt-recherche suscite non seulement de nouvelles recherches, mais aussi des recherches accomplies par de nouvelles entreprises, notamment des P.M.E. ou des P.M.I.

La courbe que vous nous avez distribuée en commission, monsieur le ministre - je vous en remercie à nouveau à cette tribune car elle nous a été très utile, surtout en l'absence du document auquel je faisais référence précédemment - démontre que la croissance du volume des crédits de recherche industrielle augmente nettement plus que le nombre d'entreprises qui y participent et qui en bénéficient. Il y a donc là un effort à accomplir.

De même, il faudrait que les banques fassent preuve de plus de discernement souvent technique dans les dossiers de financement.

Nous connaissons de trop nombreux cas de jeunes chercheurs qui n'ont pu financer leur projet en France parce que les banques ne les prenaient pas au sérieux et qui, contraints de s'expatrier, ont connu un sort plus heureux à l'étranger. Demain, cette fuite vers l'étranger sera d'autant plus importante que la libre circulation des citoyens et des capitaux sera effective dans l'Europe de 1992. Il y a là un véritable sujet d'inquiétude.

Il faut donc développer les liens entre le chercheur qui a fait une découverte, la structure de développement de la couverture et la promotion de la découverte. C'est fondamental et c'est ce qui fait réellement défaut dans notre pays.

J'avoue, monsieur le ministre, que je suis inquiet pour l'avenir de la recherche, parce que la recherche bien sûr dépend des chercheurs. Le danger, c'est aussi que la recherche vieillisse par le manque de mobilité de ses acteurs. C'est un point qui a été soulevé par un certain nombre de mes collègues, y compris de la majorité.

Comme le note Michel Crozier, le pourcentage des chercheurs de moins de quarante ans est resté régulièrement supérieur ou égal à 60 p. 100 jusqu'en 1970. Malheureusement, il a rapidement décliné durant les années 70, descendant à moins de 40 p. 100 au début des années 80. L'âge moyen des chercheurs français est actuellement de quarante-trois ans. Il passera dans dix ans à quarante-cinq ans.

Des carrières bloquées, des salaires souvent trop faibles font que les jeunes se détournent de la recherche, qui devrait au contraire les enthousiasmer.

Je note pourtant dans ce budget un effort très intéressant en ce qui concerne les bourses et les allocations de recherche. Mais si les perspectives ne sont pas intéressantes, les chercheurs que l'Etat aura formés iront faire de la recherche ailleurs ou s'écarteront de la recherche.

Je sais bien que vous avez tenté de programmer l'effort de recherche et que vous avez fixé les objectifs de l'effort de recherche nationale à 3 p. 100 du P.I.B. Vous n'avez pu parvenir à la réalisation de cet objectif : aujourd'hui il représente 2,3 p. 100.

Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est également permettre le renouvellement permanent de la recherche, alléger les lourdeurs bureaucratiques de notre système de recherche et, enfin, mieux évaluer la qualité de la recherche sans craindre la sélectivité. C'est ce que vous avez vous-même indiqué - mais il faut y parvenir - en parlant de qualitatif, non pour remplacer le quantitatif mais pour s'y ajouter.

Malgré quelques efforts dans cette direction, nous sommes encore trop loin du but, et c'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe U.D.F. dont je suis le porte-parole, ne pourra - et sachez que je le regrette - adopter ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Merci, monsieur Pelchat.

La parole est à M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie.

M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, je voudrais tout d'abord très sincèrement remercier les rapporteurs pour la qualité du travail qu'ils ont effectué et m'excuser encore une fois auprès d'eux - d'autres orateurs ont aussi appelé mon attention sur ce point - en raison de la date tardive à laquelle est parvenu le « jaune ». J'en suis très conscient et j'en suis un peu honteux. Nous avons fait tout ce que nous avons pu. En fait, nous avons été pris de court parce que je pensais que le budget de la recherche viendrait plus tard dans la discussion budgétaire. C'est pourquoi nous avons été placés dans des conditions un peu difficiles pour le préparer. Mais tout à l'heure, l'un d'entre vous a eu la gentillesse de remarquer que nous progressions. Je peux vous garantir que ce progrès sera d'année en année accentué.

Je remercie donc MM. les rapporteurs, mais aussi les différents intervenants. Ils ont souligné certains points que je m'efforcerai tout à l'heure d'éclaircir et ont posé des questions auxquelles je tenterai bien sûr de répondre.

La recherche, ainsi que vous l'avez souligné, est pour la France un atout exceptionnel, et nous devons la traiter comme tel. Nous fêtons cette année le cinquantième anniversaire du C.N.R.S., ce qui est pour nous l'occasion de démontrer l'énorme progrès accompli grâce à nos laboratoires, et en particulier au C.N.R.S., dans les activités de recherche depuis cinquante ans. Nous nous sommes également interrogés sur le Commissariat à l'énergie atomique. Je suis heureux que la plupart d'entre vous m'aient interrogé très directement à ce sujet et je donnerai tout à l'heure quelques précisions.

Que la recherche et la technologie interviennent de plus en plus profondément dans l'évolution de notre société, non seulement pour l'industrie mais également dans notre mode de vie, est également une évidence. C'est dans cet esprit que nous voulons développer les sciences sociales et humaines, afin d'étudier la réaction d'une société devant un monde de plus en plus « technologisé », si j'ose dire, et de savoir comment nous pouvons prendre en compte ses véritables souhaits, ses véritables besoins. Après tout, si on fait de la technologie, c'est bien pour servir la société, et le contraire serait assez triste et, en tout cas à mon sens, tout à fait terrible.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur les chiffres. Vous avez eu l'occasion de les rappeler tout à l'heure, messieurs les rapporteurs, messieurs les intervenants. Je fais simplement un bref rappel : augmentation de 7,1 p. 100 en dépenses ordinaires et en autorisations de programme, soit trois milliards de francs, pour le budget civil de la France. Ainsi que vous l'avez également tous souligné, si nous faisons le calcul en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, cela fait 3,1 p.100. J'y reviendrai bien sûr tout à l'heure puisque vous l'avez tous souhaité.

L'essentiel, je crois, c'est de voir quelles sont les grandes masses de ce budget de recherche.

D'abord, les organismes de recherche. Ils représenteront plus de la moitié de notre dépense nationale civile de recherche et augmenteront d'un peu plus de 6 p. 100.

A côté, il y a les grands programmes : espace, aéronautique, nucléaire, sur lequel je reviendrai tout spécialement.

A propos de l'aéronautique, je n'ai pas senti de difficultés dans les différentes interventions. Nous, Français, devons continuer très fermement notre effort technologique parce que d'autres pays européens qui ont une industrie forte dans différents domaines souhaitent en avoir aussi une en aéronautique et, pourquoi pas, essayer de reprendre à la France une place que nous nous étions taillée à force de volonté et de talent. Donc, personne ne regrette l'augmentation relative forte des crédits consacrés à l'aéronautique.

Sur l'espace, j'ai senti que les avis étaient un peu plus nuancés. Monsieur Galley, vous m'avez interrogé sur les grands programmes, en particulier sur ceux de l'Agence spatiale européenne, et vous avez fait une petite allusion au devenir du satellite Hipparcos, superbe satellite destiné à mesurer des dizaines et des dizaines de milliers de positions stellaires. Son moteur d'apogée ne s'étant pas allumé, il est sur une orbite qui n'est pas celle qu'on avait prévue, mais elle n'est pas très éloignée. Vous voulez savoir si ce satellite, qui a tout de même coûté très cher à l'Europe, sert à quelque chose. Je peux vous répondre oui. La seule difficulté, c'est qu'il n'est pas géostationnaire et que, pour recevoir ses

données, il faut plusieurs bases sur la terre. C'est donc plus compliqué et on perd un peu de temps. Mais, à part le moteur qui n'a pas voulu s'allumer, tout est excellent. Il pourra durer deux ans et il accomplira au moins les trois quarts de la mission qu'on attendait de lui. Mais je ne veux pas vous faire un cours d'astrométrie et je reviens à mon propos.

Nous pouvons donc être satisfaits de nos succès spatiaux et il est naturel que nous augmentions les crédits.

On m'a demandé si l'augmentation suffirait pour couvrir les dépenses internationales décidées à Rome en 1985 et confirmées à La Haye en 1987. Pour l'instant, la réponse est oui. Il y a eu, en effet, une petite diminution des dépenses prévues, les Américains s'étant légèrement désengagés d'une des opérations pour lesquelles on devait coopérer avec eux. Les crédits prévus sont donc satisfaisants, selon le C.N.E.S.

Je voudrais m'attarder un peu sur le C.E.A. J'y reviendrai donc tout à l'heure.

La recherche industrielle est l'un des domaines dont les crédits augmenteront tout particulièrement : 20 p. 100.

J'ai bien senti qu'il y avait dans cette assemblée un intérêt général pour la recherche industrielle. Tout le monde souhaite que notre appareil industriel aborde dans les meilleures conditions les difficultés de la compétition internationale.

M. Hermier, cependant, s'interroge sur le contrôle des crédits et il aimerait être rassuré non seulement sur le contrôle de caractère financier, l'emploi régulier des fonds, mais aussi sur le contrôle démocratique, le bon emploi de ces moyens, pour le progrès de la société. Aujourd'hui même, monsieur Hermier, j'ai signé des lettres envoyées à tous les présidents des sociétés nationales pour leur rappeler les termes de la loi votée en 1985 qui fait obligation à ces sociétés de soumettre une fois par an aux comités d'entreprise leurs projets de recherche et d'organiser à ce propos une discussion. Je ne doute pas que ce soit fait, mais je préfère que les présidents des grandes sociétés me le confirment et m'en donnent un compte rendu.

Je voudrais insister sur les différentes méthodes que nous adoptons pour répartir les crédits de recherche industrielle.

L'un d'entre vous s'est interrogé sur le contrôle que nous exerçons sur le fonds de la recherche et de la technologie. Les crédits ne sont distribués que sur avis de comités compétents, scientifiques ou techniques, ou scientifiques et techniques, selon le cas, et ces procédures sont particulièrement suivies. La nouvelle structure que j'ai décidée pour mon ministère, avec un nombre plus restreint de directions scientifiques, devrait me permettre d'être mieux en mesure de bien suivre leur attribution.

Je parlerai tout à l'heure de la procédure des sauts technologiques. A travers elle, nous pourrions, je pense, répondre à un certain nombre de vos préoccupations, en particulier en ce qui concerne l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Vous m'avez aussi interrogé sur l'ANVAR. Je n'ai pas senti de critiques très particulières mais chacun souhaite la voir travailler non comme un organisme bancaire comme un autre mais comme un établissement à compétence technologique capable d'inciter les industriels, en particulier petits et moyens, à innover d'avantage, de les aider à assimiler les méthodes modernes et à les adapter à leurs propres productions, et, ensuite, de les aider financièrement si c'est nécessaire. Nous sommes très attentifs à cette mission de l'ANVAR. Croyez bien que nous ne la laisserons pas s'affaiblir au profit de systèmes de purs et simples financements.

Sur le crédit d'impôt-recherche, il y a de nombreuses interrogations de votre part, et c'est justice puisqu'il a une grande part dans le financement de la recherche. Vous avez déjà eu l'occasion de vous pencher sur ce problème lors de la discussion de la première partie du budget, les recettes.

Vous me demandez essentiellement si les crédits vont bien à la recherche et s'ils sont incitatifs.

Vont-ils bien à la recherche ? La question est tout à fait pertinente, la réponse n'est pas très facile. Nous avons découvert, par exemple, que les sociétés de services informatiques qui fabriquent des logiciels à la demande étaient de grands bénéficiaires du crédit d'impôt-recherche. Si l'on n'y prend pas garde, en effet, comme elles font une recherche particulière pour chaque client, elles peuvent pratiquement

faire passer toute leur activité pour de la recherche, ce qui n'est pas correct. Nous avons donc opéré une révision car de telles pratiques tendaient un peu trop vers le commerce et ne correspondaient plus à de véritables objectifs de recherche.

Monsieur Pelchat, vous m'avez fait remarquer que, certes, le volume du crédit d'impôt recherche augmentait mais que le nombre de sociétés intéressées augmentait peu. Je pense que cela repartera. Dans la mesure, en effet, où nous revenons au système du crédit d'impôt-recherche en accroissement, de nouvelles sociétés pourront bénéficier de la procédure, notamment des petites et moyennes entreprises. Je pense que nous aurons répondu à votre souci.

En ce qui concerne l'impact de ce crédit d'impôt-recherche, ainsi que vous l'avez rappelé, messieurs les rapporteurs, nous avons demandé à M. Cantacuzène et à M. Gendreau de nous faire un rapport. Nous l'avons étudié, et ses conclusions sont déjà prises en compte. J'ai par ailleurs l'intention de suivre tout particulièrement l'évaluation de cette procédure qui, par sa nature même, peut effectivement être plus sujette à critiques ou à déviations que d'autres. Ce sera probablement l'une des premières tâches que je confierai au comité national d'évaluation de la recherche qui sera mis en place dans un avenir maintenant très proche, dans les semaines qui viennent.

J'en arrive aux missions du C.E.A. Il se trouve que c'est un établissement de recherche que je connais très bien depuis longtemps. Quand j'étais chercheur, j'ai travaillé en coopération directe avec des équipes du C.E.A. De très nombreux ingénieurs du C.E.A. ont préparé des thèses sous ma direction ou avec ma collaboration. C'est donc un organisme que j'ai l'avantage certain de connaître de l'intérieur, comme plusieurs d'entre vous d'ailleurs. Et, le connaissant de l'intérieur, on en connaît vraiment la qualité. C'est un organisme de grande qualité, ce n'est pas douteux. D'ailleurs, des critiques sur la qualité, on en entend sur tout, mais certainement pas sur le C.E.A. que sur d'autres grands organismes de recherche.

On peut donc s'étonner que les crédits affectés à pratiquement tous les organismes croissent, sauf ceux du C.E.A. Je voudrais d'abord corriger un petit effet d'optique. Lorsque l'on dit que ses crédits diminueront de 350 millions de francs, il ne s'agit pas d'une diminution nette puisque, par ailleurs, 50 millions seront versés en plus par E.D.F. qui, au lieu de verser 300 millions, en versera 350, et que l'organisme estime qu'il pourra obtenir l'an prochain 200 millions de ressources propres supplémentaires. Cela fait donc une diminution nette de 100 millions, mais je vous accorde que cela représente 4 p. 100 du budget du C.E.A. et que c'est une diminution réelle. Nous nous sommes naturellement assurés auprès des dirigeants du C.E.A. qu'une telle diminution ne le mettrait pas en danger l'an prochain. Ce qui serait tout à fait détestable, mesdames, messieurs, c'est que, tous les ans, on se dise que, le C.E.A. étant un organisme riche, si on lui prend 300 millions, ça ne se verra guère et ça nous arrangera par ailleurs.

Ainsi que nous avons commencé à le faire lors d'un tout récent conseil des ministres, il faut voir exactement où nous voulons aller avec le C.E.A., le C.E.A. civil naturellement. Vous avez beaucoup insisté, avec raison, sur le fait que toutes les études concernant la sûreté des réacteurs et des installations et la sécurité du public doivent être suivies avec au moins autant d'énergie qu'elles l'ont été jusqu'à présent. C'est tout à fait clair. Nous avons le parc nucléaire le plus important, je pense, dans le monde. Ce serait naturellement un crime de diminuer ce type d'activités.

En outre, ainsi que l'a rappelé M. Galley dans son rapport, notre parc est fondé sur une technologie qui est bonne, qui permet de construire des réacteurs qui fonctionnent bien, mais qui date déjà de plusieurs années. On peut donc penser que, dans vingt ans, elle sera dépassée, et il serait assez ridicule que les Français, qui jouent un rôle particulièrement important dans le monde en ce domaine, ne soient pas également en avance dans l'étude des différentes technologies nouvelles. Nous devons simplement faire des choix. Le C.E.A. a bien envisagé toutes les nouvelles filières possibles, et, maintenant, il doit nous indiquer celle ou celles - deux ou peut-être trois, mais pas cinq ou six - qui sont vraiment porteuses d'avenir et sur lesquelles il souhaite surtout travailler. C'est tout à fait clair.

Vous avez également parlé les uns et les autres de la diversification du C.E.A. C'est très intéressant.

On a commencé par l'électronique, et l'on connaît la qualité du L.E.T.I. Je souhaiterais simplement très vivement, ainsi que je vous en ai fait part en commission, que des grands organismes comme le L.E.T.I. soient plus encore en osmose, en liaison confiante, directe et quotidienne avec les autres grands organismes, notamment les grands organismes d'Etat, qui travaillent sur des sujets très voisins, ou qui sont géographiquement très voisins comme, à Grenoble, le centre Norbert-Ségaré qui dépend des P.T.T. Cette filière « études électroniques » au C.E.A. me paraît donc tout à fait bienvenue.

Par ailleurs, le C.E.A. nous propose d'augmenter son activité dans le domaine du génie biologique. Il est bien placé pour tout ce qui concerne le génie des procédés. Encourageons-le donc à aller dans ce sens. Il nous a proposé un programme « Protéines 2000 » avec deux points d'appui essentiels, Saclay et Grenoble, qui nous paraît de très bonne qualité.

J'ai cité ces deux exemples, mais cela ne veut pas dire qu'on doive demander au C.E.A. de se diversifier tous azimuts. Voilà deux directions qui paraissent tout à fait claires. Il y a aussi la robotique et la métallurgie. Il faudra voir quels efforts on doit faire. Nous sommes en pleine discussion avec la direction du C.E.A., qui, elle-même, procède à une consultation interne pour mettre bien à plat les objectifs du C.E.A. pour les années qui viennent. J'espère que nous trouverons un bon plan d'action. C'est en tout cas, soyez-en sûrs, mon vœu le plus ardent.

M. Pelchat m'a interrogé sur la mise en place d'un réseau de diffusion technologique, avec la coopération entre le C.E.A. et l'ANVAR. L'affaire est maintenant sur les rails. Le C.E.A. et l'ANVAR m'ont écrit une lettre d'intention et nous allons profiter de la volonté de ces deux organismes pour accroître la diffusion de la technologie dans les régions en dehors de celles, notamment la région parisienne, où cette diffusion est déjà relativement intense.

Avant de revenir sur plusieurs questions que vous m'avez posées, je traiterai de la politique de l'emploi scientifique. Vous l'avez rappelé, messieurs les rapporteurs, elle se traduira en 1990 par 750 créations d'emplois de chercheur et d'I.T.A., dont 432 postes de chercheur. Le taux de création s'établit à 2 p. 100 et celui de renouvellement à 4 p. 100. Ce dernier taux n'a rien de magique. Il signifie simplement que la durée moyenne de séjour d'un chercheur dans un organisme de recherche, avec un renouvellement régulier de 4 p. 100, serait de vingt-cinq ans, ce qui me paraît tout à fait correct.

On m'a demandé si les 150 postes créés spécialement au sein de l'enseignement supérieur pour accueillir des chercheurs n'étaient, pas au fond, une espèce de rideau de fumée et si les postes en question existaient vraiment. Oui, ils existent. Ils sont créés en surnombre, et les régularisations interviendront au fur et à mesure des départs volontaires des chercheurs venant des organismes de recherche, tout spécialement du C.N.R.S.

On ne saurait non plus faire valoir que l'on ne gagne rien à partir du moment où ces 150 postes auraient été créés de toute façon comme postes d'enseignants à l'éducation nationale. Les discussions n'ont pas du tout eu lieu dans cet esprit-là. Il s'agit bien de créations supplémentaires qui n'ampulent nullement celles que M. Jospin avait obtenues avant que je n'engage des discussions avec M. le ministre du budget.

Je vois des gestes de dénégation, mais je précise que je m'étais assuré de ce point.

Toujours en ce qui concerne les emplois, nous créons un poste d'I.T.A. pour deux postes de chercheur. Par ailleurs, à la suite des observations présentées l'an dernier, tout spécialement par le groupe communiste, lors de la discussion budgétaire, nous avons amorcé un processus d'amélioration de la condition des I.T.A. en augmentant très nettement leurs possibilités de promotion. Nous continuons à faire porter l'effort sur ce point. Cet effort est tel que les transformations d'emplois permettront environ 1 000 promotions d'I.T.A., contre 650 cette année, ce qui était déjà bien.

De plus, j'ai obtenu de mon collègue des finances - ou plus exactement, le Gouvernement solidaire vous propose (*Sourires*) - 700 ouvertures de classe dans le corps des I.T.A., notamment dans les catégories B et C, qui faciliteront elles aussi les possibilités de promotion.

Un très gros effort est donc consenti en faveur des I.T.A., et les premières discussions à ce sujet montrent que les mesures prises sont bien accueillies par les personnels des organismes de recherche. Nous avons d'ailleurs signé avec les représentants syndicaux, I.T.A. et chercheurs, un relevé de conclusions que le projet de budget permet d'honorer.

En ce qui concerne la formation par la recherche aux 450 allocations de recherche mises en place cette année s'ajouteront 450 nouvelles allocations l'an prochain. C'est vraiment un effort considérable.

A quoi servirait, me demande-t-on, d'accorder plus d'allocations de recherche si les jeunes filles et les jeunes gens qui en ont bénéficié et ont soutenu leur thèse ne trouvent pas leur place dans les organismes de recherche et dans l'industrie ? Je puis vous assurer que, dans l'industrie, la demande est très forte et que nous n'avons pas de difficultés de ce côté-là.

En revanche, je souhaite vivement - je m'en suis entretenu avec le directeur général et des mesures ont été prises à cet effet - que le C.N.R.S. fasse en sorte de recruter ses chercheurs plus jeunes. Pourquoi, en effet, attendre trois ans après leur thèse, puisque de toute façon ce sont les mêmes que l'on recrutera ? Nous avons beaucoup insisté sur les aménagements des règles d'entrée au C.N.R.S. pour que les chercheurs puissent y accéder plus jeunes.

On parle de mobilité. Mais quel'un qui a commencé sa carrière de chercheur à un âge relativement jeune, disons vingt-cinq ans, aura certainement plus de facilités et sans doute une propension plus grande à changer de métier à l'âge de quarante-cinq - si toutefois, bien sûr, il trouve de bons débouchés - que s'il était entré au C.N.R.S. à trente ans. C'est en rajeunissant l'âge d'entrée dans les organismes de recherche que nous pourrions faciliter, psychologiquement, la mobilité que beaucoup d'entre nous appellent de leurs vœux, à condition qu'elle ne se fasse ni au détriment de la recherche ni à celui des chercheurs.

On m'a posé des questions sur certains organismes, l'I.N.S.E.R.M. en particulier.

L'I.N.S.E.R.M. a, vous le savez, un directeur général extrêmement compétent et actif. C'est sans doute la raison pour laquelle vous avez eu l'occasion de le voir plus souvent que d'autres, qu'il a eu plus d'occasions de vous faire part de ses soucis - ce qui n'enlève rien, bien au contraire, à l'estime que je lui porte. Notre souci tient au fait que nous avons constaté de très gros reports de crédits en 1988 et une probabilité de gros reports pour 1989. Le problème est donc structurel. Ainsi, fin 1988, et sans que j'en fasse le reproche à qui que ce soit, 40 millions de crédits de paiement, sur un total de 560 millions, n'avaient pas été consommés, et environ 200 millions d'autorisations de programme, sur une dotation globale de 600 millions, n'avaient pas été engagées.

Cette situation nous a conduits à étudier avec l'I.N.S.E.R.M. quelles mesures prendre pour 1990. Je puis vous assurer que nous ferons tout pour que cet organisme ne subisse pas de dommages du fait de l'absence de crédits de paiement, par prise en compte de ses ressources propres en cours d'année et utilisation de la procédure dite « de la période complémentaire », incomplètement utilisée jusqu'alors. Nous faisons le point sur de nouvelles bases, et nous ferons en sorte que les réaménagements internes mettent l'I.N.S.E.R.M. - comme d'autres organismes d'ailleurs - dans de bonnes conditions de paiement. Et si quelques difficultés apparaissent, c'est sans honte que je vous en ferai part à l'occasion du vote de la loi de finances rectificative de fin d'année. Mais d'ici là, nous ferons tout pour les prévenir.

M. Galley, en particulier, s'est intéressé aux recherches sur l'environnement et l'atmosphère. Elle bénéficie d'un budget en forte croissance, puisque les dotations du ministère de l'environnement augmentent de 13 p. 100 et celles de la météorologie de 30 p. 100.

Vous nous avez interrogés aussi sur le sida. M. Zuccarelli, qui a eu récemment l'occasion de constater les ravages de cette maladie sur le continent africain attire tout spécialement notre attention sur la nécessité de ne pas relâcher l'effort. Nous ne le relâchons pas, puisque les crédits de recherche passeront de 150 à 180 millions de francs.

Une récente émission de télévision a pu jeter quelques doutes sur l'utilisation des crédits. J'observerai que les émissions de télévision, personne ne les écoute quand on y dit que l'Etat fait tout son devoir, mais qu'elles ont beaucoup plus d'écarts lorsqu'on y affirme qu'il ne fait rien et que la

générosité des Français doit pouvoir à la recherche pour des malheureux atteints d'une maladie, hélas ! horrible. Je puis vous assurer que sur les 150 millions consacrés à la recherche sur le sida, et malgré la « viscosité administrative » dénoncée par certains, 145 millions ont été engagés. C'est ce qui ressort du point que nous avons effectué au début de cette semaine. La procédure, donc, va au train que nous pouvons tous souhaiter.

Vous m'avez également interrogé sur la coopération européenne en matière de recherche et sur l'action de la France qui assume la présidence de la Communauté pour le deuxième semestre de 1989. Nous travaillons beaucoup et nous n'avons absolument pas renoncé à faire passer avant la fin de l'année l'ensemble du programme-cadre. La difficulté est que l'article 130 I de l'Acte unique, récemment mis en vigueur, qui vise spécialement la recherche scientifique et le développement, prévoit une programmation sur cinq ans de la recherche et de la technologie. Cela paraît exorbitant à certaines délégations qui ne sont pas prêtes à s'engager sur cinq ans alors qu'aucun pays ne le fait dans le cadre de sa discussion budgétaire nationale. Nous devons trouver le moyen de les rassurer et d'obtenir leur accord pour un véritable engagement sur un bon programme de recherche.

Si vous me le permettez, monsieur le président...

M. le président. Je vous en prie, monsieur le ministre !
(Sourires.)

M. le ministre de la recherche et de la technologie.
... je vais maintenant répondre à quelques autres questions plus particulières.

Je crois avoir répondu à M. Zuccarelli sur le sida. Il m'a également interrogé sur le C.E.A. et sur la recherche industrielle et m'a demandé de démontrer le pouvoir d'incitation du crédit d'impôt-recherche. Ce sera l'une des tâches que je confierai, en particulier, au comité national d'évaluation.

Monsieur Sueur, vous m'avez parlé du B.R.G.M.. Vous connaissez mon attachement à cet organisme. L'augmentation prévue pour son budget est de 5,6 p. 100 et se situe donc dans la moyenne.

Mais le principal problème concernait la partie industrielle où, vous le savez, une réorganisation assez profonde s'imposait, car la compétitivité du B.R.G.M. sur les marchés internationaux s'était amenuisée.

Je suis naturellement décidé à faire en sorte que le B.R.G.M. retrouve toute sa vigueur. Je suis en particulier disposé à étudier avec ses dirigeants si tel ou tel type d'action particulière que le B.R.G.M. aimerait engager au cours de l'année qui vient ne pourrait pas être pris en compte sur les fonds de la recherche et de la technologie, par exemple au titre des sauts technologiques.

J'ai déjà répondu, monsieur Sueur, sur l'âge moyen des chercheurs. De même, monsieur Galley, je pense avoir répondu à l'essentiel de vos remarques.

Monsieur Dubernard, vous m'avez interrogé sur le C.E.A. Je m'en suis expliqué. Vous vous demandez par ailleurs si nous sommes assurés que les sommes, en croissance rapide, que nous consacrons à l'espace sont utilisées avec un bon rendement.

Les Français, vous le savez, sont les plus gros contributeurs à l'Agence spatiale européenne si l'on agrège programmes obligatoires et programmes à la carte, et le C.N.E.S. est un examinateur particulièrement attentif des mécanismes de l'E.S.A. Mais, et vous avez raison, c'est un chapitre de dépenses important, et nous devons être assurés que ces dépenses sont bien suivies.

Vous avez également présenté une remarque sur la recherche clinique. Lors de mon audition par la commission des affaires culturelles, vous aviez insisté sur le fait que la recherche médicale ne devrait pas s'obnubiler sur les seuls aspects moléculaires, sur l'interaction des molécules avec les virus, etc. Certes, c'est essentiel pour connaître les mécanismes, mais l'homme est un ensemble et la connaissance de cet ensemble est au moins aussi importante que la connaissance de ses parties, fussent-elles les plus ultimes, c'est-à-dire les molécules. Un très bon équilibre est évidemment nécessaire entre l'étude du tout et des composantes.

Sur l'évaluation des retombées économiques, je me suis déjà expliqué.

Enfin, monsieur Dubernard, vous ne pouvez vraiment pas déduire des documents qui vous sont remis, en particulier du « jaune » dont vous disposez depuis trois jours, une disper-

sion de notre effort. Non. Notre idée est précisément - je l'ai demandé au C.N.R.S. - de faire en sorte, d'abord, que nous ne soyons absents d'aucun créneau de la recherche fondamentale. La France a un potentiel de recherche tel que ce ne serait pas pensable. Mais dans certains domaines, le front de résistance de l'inconnu est un peu plus faible qu'ailleurs. C'est là qu'il faut porter l'effort. J'ai demandé au C.N.R.S. de mener des réflexions et d'édifier un véritable plan d'établissement à cet effet.

Monsieur Hermier, je crois avoir déjà répondu à certaines des questions que vous m'avez posées sur le contrôle des fonds d'Etat consommés par les entreprises, au moins les entreprises nationales.

Vous m'interrogez sur l'évaluation des programmes du fonds de la recherche et de la technologie. Je suis naturellement tout prêt à demander au conseil d'évaluation d'examiner ces programmes et de nous faire part de ses remarques s'il le juge utile.

Tout prochainement, nous allons mettre en place non seulement le conseil national d'évaluation de la recherche, le C.N.E.R., mais aussi un organisme qui lui est associé, l'observatoire des sciences et technologies. Ce dernier rassemblera les données et essaiera de définir les paramètres d'évaluation. Donc, nos interventions en matière de recherche industrielle - cela va, je pense tout à fait dans le sens que vous souhaitez - ont pour but de permettre à nos industries de se hisser au meilleur niveau possible, mais aussi de les faire contribuer, par l'embauche d'ingénieurs et de techniciens, à améliorer la situation de l'emploi.

S'agissant des I.T.A., je vous ai décrit l'effort considérable que nous faisons pour l'amélioration des carrières.

Sur le B.R.G.M., je crois aussi avoir répondu.

J'ai été également interrogé sur l'IRCHA. Je ne voudrais pas du tout avoir l'air d'escamoter cette question. L'un d'entre vous a dit : « Vous nous répondrez sans doute que l'IRCHA n'est pas de votre responsabilité. » C'est vrai : l'IRCHA relève non de ma responsabilité, mais de celle du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire. Cependant, je connais depuis longtemps cet établissement. Les difficultés qui lui sont propres ne datent pas de l'an dernier, ni d'il y a deux ans ; elles remontent à un certain nombre d'années. Peut-être n'a-t-on pas été assez clair avec l'IRCHA au moment où l'intention a été vraiment affichée de redistribuer ses tâches et d'affecter ses personnels à d'autres organismes de recherche engagés dans les mêmes types d'activité.

Je peux d'ores et déjà vous dire que les organismes de recherche publics effectuant des travaux dans le domaine qui était propre à l'IRCHA ont déjà accueilli 120 des 150 personnes prévues et que les 30 qui restent sont pour l'essentiel des personnels administratifs, qu'il était peut-être plus difficile de réinsérer dans des organismes de recherche. Bien que cet organisme, comme je vous l'ai dit, ne relève pas de ma responsabilité directe, je m'attache à trouver des solutions pour ces 30 personnes.

Monsieur Hermier, vous m'avez interrogé aussi sur la mobilité à sens unique. Vous avez tout à fait raison : il ne faudrait pas que, pour les carrières de recherche, il n'y ait de mobilité qu'en direction de la sortie !

Nous avons créé un certain nombre de possibilités au C.N.R.S. afin qu'il puisse accueillir non seulement des savants étrangers - ce qu'il faut faire plus encore que nous ne le faisons actuellement car c'est essentiel pour le rayonnement de notre pays - mais encore accueillir des ingénieurs et des chercheurs venant d'autres organismes, pour éviter que cette mobilité n'ait ce caractère à sens unique que vous auriez pu déplorer.

Monsieur Birraux, je crois que j'ai implicitement répondu à votre question relative aux rapports entre l'espace et l'aéronautique.

S'agissant de la recherche industrielle, je vous répondrai qu'il faut veiller à ne pas se consacrer exclusivement à l'électronique. Nous avons parfois tendance à être obnubilés par les problèmes de l'électronique, de l'informatique et des secteurs réputés de très haute technologie. Mais, on le sait bien, une économie moderne n'est pas uniquement, loin de là, fondée sur ces activités et si, nous, Français, nous néglignons de soutenir des secteurs industriels tels que l'agroalimentaire ou la mécanique - secteur où nous pourrions reconquérir des marchés - ce serait une grave faute. Soyez donc rassuré : nous insisterons bien sur ce point.

Un mot de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Il a effectivement été décidé que les crédits affectés à l'A.F.M.E. au titre des recherches sur les matières premières ne seraient plus reconduits. Cette décision résulte du constat suivant : en ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, les cibles étaient bien définies et l'A.F.M.E. a pu, à cet égard, faire un très beau travail, très apprécié, notamment sur l'économie de l'énergie : mais les matières premières constituaient un secteur beaucoup plus diffus, qui nécessitait une redéfinition. Naturellement, j'ai parlé de ce problème avec les responsables de l'A.F.M.E., avec les responsables de l'industrie métallurgique, de l'industrie des matériaux, de l'industrie extractive. Quelques points apparaissent comme essentiels. Nous allons reprendre l'action par ce biais-là, en particulier sur le programme des sauts technologiques. Je vous donne donc l'assurance que les matières premières ne seront pas oubliées dans ce budget.

Vous m'avez comparé à un caissier de caisse d'épargne. J'ai pris ce reproche avec une certaine sympathie, car il se trouve que mon grand-père était le caissier de la caisse d'épargne de mon village et que j'avais beaucoup d'affection pour lui. (Sourires.) Par conséquent, vous ne m'avez pas choqué. J'ai l'impression que, deux générations plus tard, dans la famille Curien, on fait plutôt mieux ! (Sourires.) Parce que les temps ont changé ! Aussi, je vous demande de bien vouloir, à cet égard, me faire crédit. (Rires.)

M. Jean-Yves Chamard. A la caisse d'épargne, c'est normal !

M. le ministre de la recherche et de la technologie. M. Bassinet m'a interrogé sur l'Institut Pasteur. Vous pensez bien, monsieur Bassinet, que nous n'allons pas mettre l'Institut Pasteur dans une mauvaise position, d'abord parce que cela serait stupide, et ensuite parce que cela se saurait. (Sourires.) Vous voyez, j'ai mis les raisons dans le bon ordre ! (Rires.)

Les ressources prévues pour Pasteur ont atteint 144 millions en dépenses ordinaires en 1989 ; pour 1990, ce sera 158 millions. C'est donc, vous le voyez, une importante augmentation. En autorisation de programmes, on passe de 116 à 119,5 millions. Vous me répondrez peut-être : « Oui, mais vos autorisations de programme, on sait ce que c'est ! » Je vous indiquerai donc les crédits de paiement pour Pasteur : 115,6 millions en 1989, 120,5 millions pour 1990. L'Institut Pasteur se voit donc favorisé dans l'ensemble, puisqu'il va passer de 259,1 millions au total - dépenses ordinaires plus crédits de paiement - à 279,04 millions.

Alors, je sais bien que l'Institut Pasteur doit faire face à une situation un peu particulière cette année, puisqu'il va ouvrir des bâtiments qu'il a pu construire grâce à une très généreuse donation. Je dois rencontrer pour une séance de travail le président et le directeur général, la semaine prochaine. J'examinerai avec eux comment, effectivement, les besoins qui seront les leurs - non pas au début de 1990, mais à la fin de 1990 - pourront être couverts.

M. Pelchat s'est préoccupé de la recherche militaire.

Je connais assez bien ce qui se fait dans ce domaine. Je trouvais que l'agrégat recherche militaire-recherche civile n'ajoutait rien aux considérations que j'aurais pu vous présenter. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas repris cette procédure de présentation.

Je suis en revanche sensible s'agissant de la recherche militaire - et je n'en discute pas au fond, laissant ce soin à M. le ministre de la défense - aux bénéfiques que l'ensemble de l'industrie française peut retirer des dépenses que nous faisons, aussi bien dans les arsenaux, pour la recherche et la technologie, que chez les industriels, sur contrats.

J'insiste beaucoup - et je suis tout à fait soutenu à cet égard par M. le ministre de la défense - sur la nécessité d'avoir une politique de sous-traitance des très grands industriels vers les industriels moyens et petits pour qu'un plus grand nombre d'industriels français soient intéressés aux bénéfiques de ces dépenses engagées par l'Etat. Je veille aussi à ce que de grands instruments, construits par exemple à l'occasion de la mise au point de tel ou tel programme militaire, puissent être utilisés dans de bonnes conditions par les chercheurs civils.

Voilà, mesdames, messieurs, les quelques réponses que je souhaitais apporter à vos questions. Je serai confus si j'ai oublié de répondre à l'une de vos questions, mais je ne pense

pas en avoir oublié d'importantes. J'ai pris acte de vos remarques, j'ai pris note de vos critiques et je ferai le meilleur profit de vos conseils.

Pour conclure, permettez-moi de souligner que ce budget a énormément de qualités. Bien sûr, un budget de la recherche pourrait être toujours meilleur qu'il n'est. Personnellement - certains trouveront peut-être cela naïf de ma part, mais je ne crois pas que ce soit le cas - je trouve que ce budget est bon et je serais très content que vous le votiez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Eh bien, nous, nous sommes tous très contents, monsieur le ministre, de vous avoir entendu.

Nous en arrivons aux questions.

La conférence des présidents ayant été fixée à dix-neuf heures trente, il nous reste un peu de temps avant que je ne lève la séance.

Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Yves Fréville.

M. Yves Fréville. Monsieur le ministre, nous vous savons attaché à la recherche universitaire.

Pendant longtemps, la recherche universitaire a été tirée, je dirai même protégée, par son inclusion dans le B.C.R.D. Mais il faut maintenant parler au passé car la part de la recherche universitaire est tombée de 7,5 p. 100 du B.C.R.D. en 1987 à 6,7 p. 100 cette année. Pis encore, les crédits de paiement de la recherche universitaire diminuent de 7,5 p. 100.

Les crédits d'équipement matériel sont en chute de 20 p. 100. Les crédits de soutien de programme - et, là, il n'y a pas de distinction à faire entre les autorisations de programme et les crédits de paiement - sont réduits de 1,1 p. 100. Par conséquent, la recherche universitaire ne paraît plus une priorité.

Cela aboutit à un résultat grave, à une véritable contradiction avec un objectif que se fixe à très juste titre le Gouvernement : l'objectif de recréer un vivier de thésards pour former de nouveaux chercheurs, pour former de nouveaux universitaires.

Vous accomplissez, monsieur le ministre, un effort pour augmenter le nombre d'allocataires de recherche puisque celui-ci, avec l'aide du ministère de l'éducation nationale, doit passer de 1 900 à 2 800. Mais où travailleront ces allocataires de recherche supplémentaires, sinon dans les laboratoires universitaires ?

Vous allez aussi faciliter le passage de 150 chercheurs dans le corps universitaire. Et, monsieur le ministre, je me permettrais, tout à l'heure, de faire remarquer que, effectivement, ces 150 emplois qui sont créés au budget du ministère de l'éducation nationale s'imputent sur les 900 emplois d'universitaires créés, c'est-à-dire qu'il y a une mesure de suppression d'emplois d'un montant égal. C'est là une petite remarque technique qui ne retire rien à l'intérêt de cette mesure consistant à faire passer 150 chercheurs dans l'université. Mais je pense que ce sont des chercheurs confirmés et qu'ils auront les moyens de travailler.

Je voudrais ajouter deux remarques.

La première remarque concerne les I.T.A., qui travaillent dans les laboratoires de recherche universitaire. Pour calculer le nombre d'emplois qui sont créés au titre du B.C.R.D. pour l'université, vous ne tenez compte que d'à peu près un septième du total. Vous créez 17 emplois pour les 1 200 I.T.A. qui sont affectés à l'action recherche. Mais vous savez aussi bien, sinon mieux, que moi, monsieur le ministre, qu'il y a à peu près 7 000 I.T.A. qui travaillent dans les laboratoires de recherche. Je me permets de vous demander s'il ne serait pas opportun d'en tenir compte pour le calcul, au prorata, bien entendu, des I.T.A. qui sont créés sur les 328 que vous créez cette année. Je voudrais que, l'année prochaine, il y ait peut-être une modification du mode de calcul à ce niveau.

Ma seconde remarque porte sur les crédits du C.N.R.S. Vous savez que la direction de la recherche a l'intention de supprimer ce que l'on appelle dans notre jargon scientifique les équipes recommandées, les équipes « B1 étoile ». Ne serait-il pas opportun d'accroître le taux d'association de laboratoires au C.N.R.S. pour compenser cette réduction ? Et,

si tel était le cas, est-ce que vous n'envisageriez pas d'augmenter les crédits du C.N.R.S. plus qu'ils ne l'ont été cette année, justement pour arriver à revivifier la recherche universitaire ?

M. Jean-Yves Chamard et M. Jean-Michel Dubernard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. En ce qui concerne les crédits de recherche de l'enseignement supérieur, votre analyse est tout à fait correcte. Ce poste n'est pas celui, et de loin, qui augmente le plus vite. Il y avait aussi, là, un constat de report de crédits qui nous a amenés à faire une dotation nettement plus faible que celle des autorisations de programme.

Par contre - vous l'avez constaté - nous avons tenu à augmenter considérablement les moyens visant à retenir dans des laboratoires des jeunes gens issus du troisième cycle, puisque ces allocations de recherche sont maintenant à un niveau convenable.

D'autre part, vous m'interrogez sur la procédure des équipes recommandées. Je crois savoir que M. Jospin a l'intention de modifier cette procédure. Le problème était le suivant : le titre d'« équipe recommandée » apparaissait parfois comme un espèce de « rattrapage » d'une équipe qui n'était pas associée au C.N.R.S. Je ne dis pas que cela ait été le cas général, mais cela apparaissait le plus souvent ainsi - ce qui n'était pas bon. Par ailleurs, je ne souhaite pas - et M. Jospin en est d'accord - que l'éducation nationale, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, recrée une espèce de « C.N.R.S. bis ». La vocation du C.N.R.S. étant bien définie, il n'y a aucune raison de le doubler par un organisme de même nature ou par des procédures de même nature dans l'enseignement supérieur. Aussi allons-nous très probablement harmoniser et rassembler les deux procédures. Dans ce cas, il faudra bien sûr que le C.N.R.S. puisse à l'avenir faire un effort particulier en ce qui concerne les équipes ou formations associées puisqu'elles seront, de ce fait, un peu plus nombreuses.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le ministre, M. Gambier, qui a dû partir pour des raisons d'emploi du temps, m'a chargé de vous interroger sur le problème de la drogue, qui est particulièrement important et auquel l'opinion est très sensible.

La mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie coordonne les différents aspects de notre politique en ce domaine.

Sur le plan de la recherche, je voudrais savoir si une démarche systématique et coordonnée est engagée au sein du département ministériel dont vous avez la responsabilité. En particulier, j'aimerais savoir quel est l'effort de la France dans ce secteur, aussi bien sur le plan de la recherche médicale que dans le domaine des sciences sociales et humaines ou dans celui de la recherche fondamentale, et comment cet effort s'intègre avec les actions engagées par nos autres partenaires européens.

Ce débat budgétaire peut être l'occasion de faire le point sur cette question. Je vous remercie par avance de bien vouloir le faire, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la recherche et de la technologie. Les recherches concernant la lutte contre la drogue sont naturellement très importantes pour nous.

Nous avons décidé de faire une enquête sur l'ensemble des recherches qui étaient menées. Et vous voyez qu'elles peuvent être conduites dans des domaines extrêmement différents : recherche clinique bien sûr, recherche pharmacologique, mais aussi recherche sociale - ne l'oublions pas - et recherche destinée à appuyer les processus de détection de la circulation des différents types de drogue, méthodes de détection pour lesquelles on est maintenant mieux armé, méthodes spectroscopiques diverses. Nous y travaillons aussi.

ORDRE DU JOUR

Il m'est difficile de vous indiquer quel est le volume total des crédits qui sont consacrés à ce type de recherches. En revanche, je peux vous dire que nous avons demandé aux différents organismes de recherche et aux ministères directement impliqués dans ces études de bien vouloir nous fournir une estimation de ce qui est fait. Par ailleurs, nous avons l'intention d'organiser une coordination entre les divers acteurs concernés, tout au moins en ce qui concerne la recherche scientifique.

Il y a un autre type de recherche qui n'est pas inutile : la recherche d'une législation sur la drogue, sur sa non-distribution et sur les moyens de répression. Une étude internationale devrait permettre à nos services juridiques de vous présenter des propositions solides en matière de répression.

Telles sont les bases sur lesquelles nous travaillons. Je pense que, dans quelques semaines, je pourrais vous faire, si vous voulez bien m'interroger à nouveau, à l'occasion des questions au Gouvernement du mercredi par exemple, une réponse plus nourrie. Mais je voulais dès aujourd'hui vous confirmer que nous travaillons sur ce sujet.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1990, n° 895, (rapport n° 920 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Recherche et technologie (*suite*) :

Annexe n° 32. - M. Emile Zuccarelli, rapporteur spécial ; avis n° 921, tome VIII, de M. Jean-Pierre Sueur, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 925, tome XV, de M. Robert Galley, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER